Grand Annecy AGGLOMÉRATION

PLUi bioclimatique
Urbanisme
Habitat
Mobilités

Dossier certifié conforme par la Présidente
et annexé à la délibération du Grand Annecy du
18 décembre 2025 approuvant le PLUI HMB.

La Présidente,
Frédérique LARDET.



PIÈCE 3

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

3.3 Paysage

6. Plateau, pente et vallonnement agricoles

• APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025 •
MIS A JOUR LE 26 MARS 2026

OAP PAYSAGE

« Plateaux, pentes et vallonnements agricoles »

PLUi HMB approuvé par le conseil communautaire du 18 décembre 2025 – Mis à jour le 26 mars 2026

SOMMAIRE

1.1 Préambule et mode d'emploi de l'OAP Paysage 6

1.2 Caractéristiques et spécificités des Plateaux, pentes et vallonnements agricoles.... 12

1.3 Objectifs 18

1.3.1 MAINTENIR LES OUVERTURES VISUELLES ET COUPURES VERTES ENTRE GROUPEMENTS BATIS 18

1.3.2 S'APPUYER SUR LES ELEMENTS DE PAYSAGE EXISTANTS POUR INSERER LES PROJETS 18

1.3.3 S'INSCRIRE DANS L'AMBIANCE AGRICOLE 18

1.4 Orientations et principes d'aménagement 18

1. IMPLANTATION ET COMPOSITION DU PROJET 20

Orientation 1_Composer le projet avec son contexte paysager 20

- *Repérer et s'appuyer sur les éléments du paysage et caractéristiques du site 20*
- *Préserver et tirer parti de la végétation existante 21*
- *Assurer les continuités paysagères (naturelles, végétales, mobilités douces) 22*
- *Ménager les sols naturels 22*
- *Mettre en scène les vues 23*
- *Considérer les vues externes et covisibilités pour composer le projet 23*
- *Insérer minutieusement les bâtiments au terrain naturel 23*
- *A proximité d'eau, mettre en valeur sa présence 25*
- *En frange, au contact de l'espace agricole ou naturel, orienter et composer le projet pour dessiner la lisière 26*

Orientation 2_S'appuyer sur les structures paysagères existantes ou à créer et sur les formes bâties traditionnelles, pour insérer les bâtiments dans le paysage agricole 27

- *S'inspirer du schéma traditionnel des fermes 27*
- *Au sein des espaces agricoles, s'appuyer sur les éléments de paysage existants ou à créer pour insérer le projet 29*
- *Au sein d'espaces déjà bâtis, retrouver ou conforter un rapport diversifié (Alternance Bâti/Végétal) à la rue 30*
- *En secteur d'activités, développer l'alternance entre séquences bâties et plantées 34*

2. VEGETAL ET VEGETALISATION DES ESPACES EXTERIEURS 35

Orientation 3_Privilégier le caractère vivrier ou naturel des espaces libres et les lier à l'espace agricole 35

- *Lier les espaces libres et jardins à l'espace agricole 35*
- *Accompagner les constructions de structures arborées adaptées aux dimensions du projet 40*
- *Végétaliser les pieds de murs et façades "domestiques" 43*
- *Minimiser les terrassements du terrain et leurs impacts visuels 45*

Orientation 4_Composer une végétalisation alliant qualité paysagère, adaptation au changement climatique et accueil de biodiversité 47

- *Pratiquer une gestion alternative des eaux pluviales 47*
- *Diversifier les compositions végétales et développer la biodiversité 49*
- *Organiser un aspect naturel des plantations 50*

3. ACCES, STATIONNEMENTS ET COURS 51

Orientation 5_Créer des accès stationnements et cours au caractère naturel et végétalisé 51

- *Minimiser l'impact visuel des accès et stationnements et les accompagner de plantations multistrates 51*
- *Mettre en œuvre des revêtements perméables 55*
- *Intégrer les éléments techniques dans la composition d'ensemble 56*

4. CLOTURE 57

Orientation 6_Conserver la transparence et la perméabilité des clôtures 57

- *Valoriser les clôtures et murs anciens 57*
- *Privilégier l'absence de clôture ou les clôtures transparentes et rustiques 58*
- *Au sein d'espaces déjà bâtis, en cas de clôture, participer à la qualité de la rue via des clôtures ajourées et/ou des compositions végétales diversifiées 59*
- *En frange, au contact avec l'espace agricole ou naturel, en cas de clôture, assurer une grande transparence 61*
- *Privilégier le caractère simple et végétal des limites séparatives 62*
- *Permettre le déplacement de la petite faune via des clôtures perméables 62*

5. BATI 63

Orientation 7_Privilégier un bâti simple et inspiré de l'architecture des fermes traditionnelles 63

- *Respecter et valoriser le bâti ancien 63*
- *Rechercher une cohérence avec les constructions anciennes 64*
- *Adapter l'architecture du bâtiment à la pente 67*
- *Intégrer les éléments techniques en cohérence avec le bâti 69*

Orientation 8_Développer la biodiversité à travers la construction 69

TABLE DES FIGURES

CARTES

- Carte 1 - Ambiances paysagères du Grand Annecy....8
- Carte 2 – Ambiance paysagère Plateaux, pentes et vallonnements agricoles (1/2)12
- Carte 3 – Ambiance paysagère Plateaux, pentes et vallonnements agricoles (2/2)13

IMAGES

- Image 1 – Motifs et spécificités de l'ambiance Plateaux, pentes et vallonnements agricoles17
- Image 2 - Illustration de la préservation du houppier de l'arbre à taille adulte par une mise à distance des constructions et des aménagements de sol....21
- Image 3 – Illustrations de prolongement des continuités paysagères (alignements, haies, bosquets…) au travers des implantations du projet22
- Image 4 – Illustration d'implantation des constructions dans le terrain naturel....24
- Image 5 – Illustration d'implantations dans le terrain naturel24
- Image 6 – Illustration de préservation et mise en valeur des berges des cours d'eau25
- Image 7 – En frange urbaine, imbrication des constructions et accompagnement par une trame végétale « englobante » et de forme « naturelle »26
- Image 8 – Illustration de la diversité d'implantations du bâti s'inspirant du schéma traditionnel des fermes....27
- Image 9 – Diversité des implantations bâties issues du schéma traditionnel des fermes28
- Image 10 – Illustration d'implantations du bâtiment adossé à une structure végétale tout en respectant une mise à distance du bâtiment....29
- Image 11 –Inscription de bâtiments agricoles29
- Image 12 – Illustration d'implantations au sein de hameaux30
- Image 13 – Implantations bâties dans les groupements anciens31
- Image 14 – Illustration pour retrouver un rapport à la rue en secteur pavillonnaire....32
- Image 15 – Implantations à éviter : impacts paysagers des accès et terrassements....32
- Image 16 – Illustration pour conforter le rapport à la rue en cas de division parcellaire33
- Image 17 – Illustration de densification du tissu pavillonnaire et confortement du rapport à la rue....33
- Image 18 – Lisières plantées sur rue et continuités végétales dans les espaces d'activités....34
- Image 19 – Implantations en secteur d'activités34
- Image 20 - Illustration du jardin lié à la trame paysagère des espaces agricoles et naturels35
- Image 21 – Illustration du jardin lié à l'espace agricole36
- Image 22 - Illustration de la végétalisation des espaces libres selon l'implantation et les retraits du bâti par rapport à la rue....36
- Image 23 - Espaces végétalisés participant à lier l'espace libre, le jardin, à l'espace agricole37
- Image 24 – Traitement de frange à éviter : limites dures et impactantes....38
- Image 25 - Transitions avec l'espace agricole38
- Image 26 – Illustrations de compositions de lisières avec l'espace agricole....39
- Image 27 - Illustration de l'adaptation des structures arborées à la taille du bâtiment....40
- Image 28 –Inscription des bâtiments agricoles dans la trame végétale41
- Image 29 – Illustration de composition d'une trame végétale (arbres, arbustes, jardin) autour du bâti41
- Image 30 – Illustration des dimensions du retrait des bâtiments adaptées aux plantations souhaitées42

- Image 31 - Illustration d'une végétation en accompagnement des façades « domestiques »....43
- Image 32 - Pieds de murs et façades "domestiques" végétalisées....44
- Image 33 - Illustration de minimisation des terrassements dans les terrains en pente....45
- Image 34 – Terrassements à éviter : impacts paysagers des enrochements et bâches plastiques....45
- Image 35 – Gestion de la pente à travers des aménagements intégrés....46
- Image 36 - Gestion alternative des eaux pluviales et qualité du projet paysager....47
- Image 37 - Gestion alternative des eaux pluviales....48
- Image 38 – Illustration des strates végétales....50
- Image 39 – Dispositifs favorisant la biodiversité....50
- Image 40 – Possibilités d'implantation des stationnements....52
- Image 41 - Intégration des stationnements et accès individuels dans une trame végétale....53
- Image 42 – Intégration des stationnements dans une trame végétale....54
- Image 43 - Revêtements de sol perméables....55
- Image 44 - Préservation des clôtures et murs anciens....57
- Image 45 - Clôtures à éviter : opacité, absence de végétation ou haie monospécifique....58
- Image 46 – Illustrations de clôtures dans les hameaux et les tissus discontinus plus diffus....59
- Image 47 - Clôtures dans les hameaux et les tissus discontinus plus diffus....60
- Image 48 - Clôtures en limite, à proximite ou au sein de l'espace agricole ou naturel....61
- Image 49 – Illustration de limite séparative au caractère simple et végétal....62
- Image 50 – Illustration des distances de plantation par rapport à la limite de propriété (Code civil)....62
- Image 51 - Clôtures perméables au déplacement de la petite faune....62
- Image 52 - Simplicité et implantation des bâtiments agricoles....66
- Image 53 – Illustration des modes d'insertion du bâti dans la pente....67
- Image 54 - Implantation du bâti dans la pente....68
- Image 55 – Illustration des modalités de plantation des toitures végétalisées....70
- Image 56 - Développement de la biodiversité à travers la construction....70

1.1 Préambule et mode d'emploi de l'OAP Paysage

1.1.1 OBJECTIFS DE L'OAP

- **CONTEXTUALISER ET ADAPTER LES PROJETS** afin de mieux prendre en compte **la diversité des paysages et adapter les orientations à chaque territoire/paysage** (aménager sans nier les paysages et patrimoines hérités > tirer parti des spécificités et motifs paysagers de chaque territoire, éviter la banalisation)

- **DONNER SENS ET FORCE AU RÈGLEMENT DU PLUI** pour permettre une **intégration harmonieuse des projets dans un territoire de bien commun** (urbanisme de projet ou négocié) et garantir une **mise en cohérence de toutes les formes d'aménagement**.

- **ASSURER UN TRAITEMENT QUALITATIF** des différentes composantes du projet : **implantation et traitement des espaces** complémentaires du bâtiment, espaces végétalisés, clôtures, accès, stationnement...

- **PROMOUVOIR LA PLACE DU VÉGÉTAL DANS LES PROJETS** : s'adapter au changement climatique (îlots de fraîcheur...), préserver et conforter la biodiversité, préserver la qualité des sols (sols vivants, perméables), répondre aux besoins de nature des habitants (santé, bien-être, lien social…)...

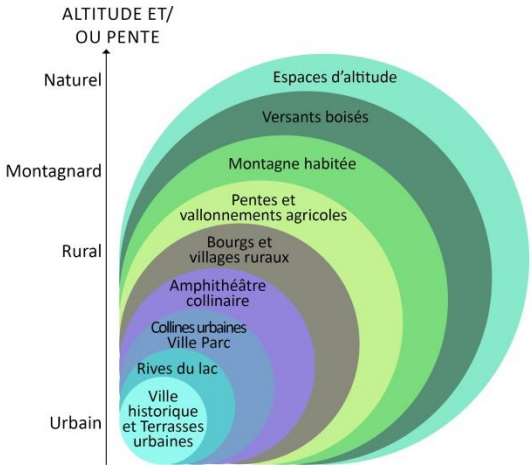
- **ACCOMPAGNER LE PORTEUR DE PROJET** pour faire un **choix adapté et contextualisé** au regard de son site d'implantation, lui donner **un cadrage** pour construire son projet dans le respect de son **environnement géographique, paysager, culturel et écologique.**

1.1.2 STRUCTURATION DE L'OAP PAYSAGE

1.1.2.a Une entrée par ambiance paysagère

9 ambiances paysagères ont été identifiées sur le territoire du Grand Annecy.

1. Ville historique et terrasses alluviales urbaines
2. Rives du lac
3. Collines urbaines Ville parc
4. Amphithéâtre collinaire
5. Bourgs et villages ruraux
6. Pentes et vallonnements agricoles
7. Montagne habitée
8. Versants boisés
9. Espaces d'altitude



Chaque carnet de paysage est construit à partir d'une ambiance.

L'ambiance est dite « englobante », définie sur des critères paysagers (géographie, histoire, composition urbaine, présence et caractère du végétal, perceptions visuelles...). Le périmètre de l'ambiance ne correspond pas nécessairement au caractère de la zone (ex. une zone pavillonnaire peut être intégrée dans l'ambiance « Bourgs, villages et hameaux ruraux ») ni à sa vocation (ex. une zone d'activités peut être intégrée dans une ambiance plus large de type « Pentes et vallonnements agricoles »). Ainsi une ambiance peut couvrir plusieurs zones du règlement. Les orientations s'appliquent en tout point du périmètre de l'ambiance et à tout projet de construction ou d'aménagement.

Par ambiance paysagère sont précisés :

- **Les caractéristiques et spécificités de l'ambiance** qui donnent des clés de lecture du paysage de chaque ambiance et amènent à contextualiser les projets
- **Les objectifs paysagers** recherchés à travers les orientations et sous-orientations déclinées

1.1.2.b Une déclinaison des orientations selon 5 thématiques

A l'échelle de chaque ambiance, l'OAP Paysage donne des orientations pour intégrer le projet dans son contexte immédiat (à l'échelle de l'îlot, de la rue, de la parcelle).

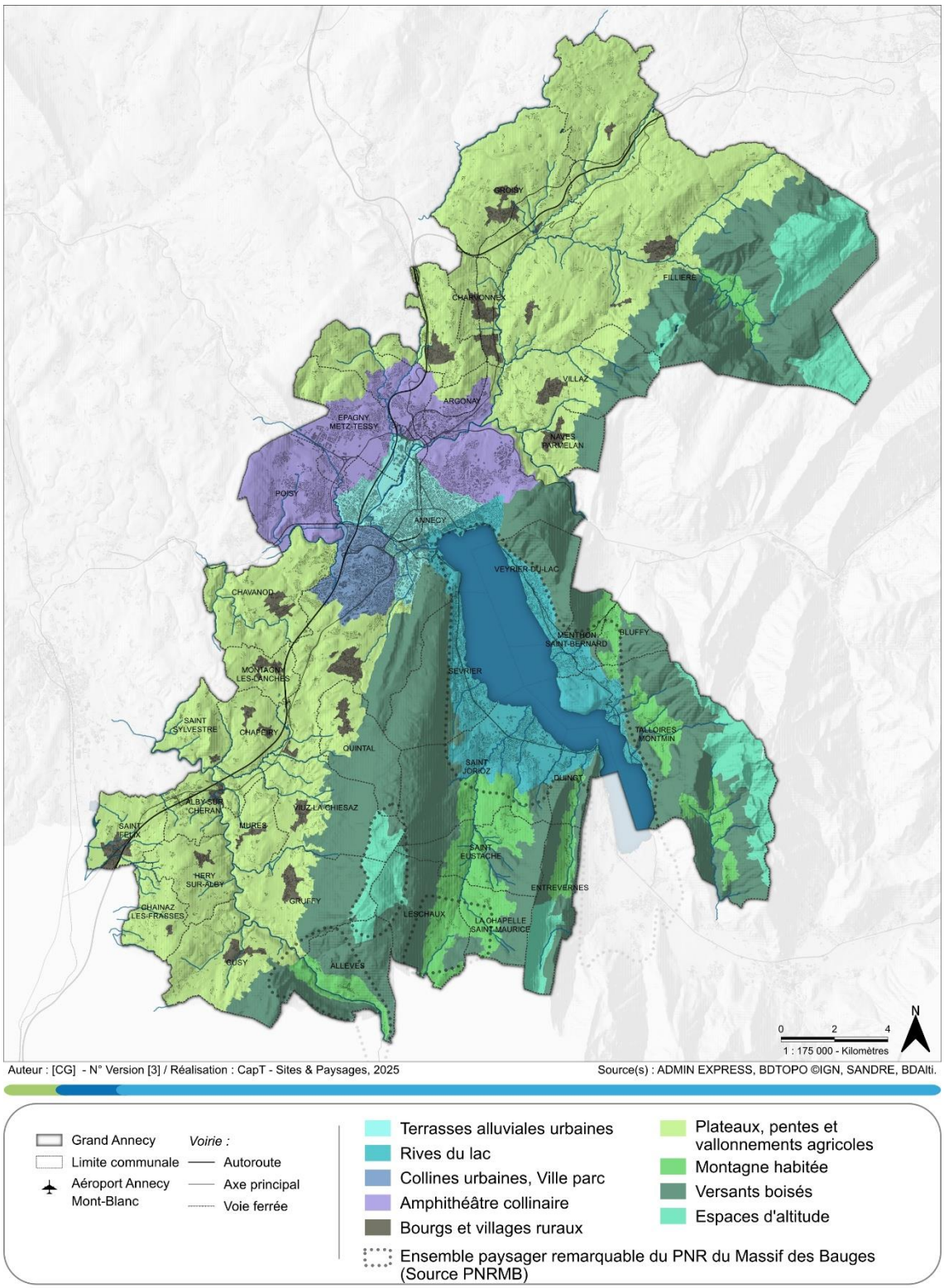


8 orientations sont déclinées autour de 5 thématiques, qui font échos aux articles du règlement.

OAP Paysage	Articles réglementaires
1. IMPLANTATION ET COMPOSITION DU PROJET	Volumétrie et implantation
2. VEGETAL ET VEGETALISATION DES ESPACES EXTERIEURS	Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis
3. ACCES, STATIONNEMENTS ET COURS	Conditions de desserte et voiries Stationnement
4. CLOTURE	Clôture
5. BATI	Aspect des constructions

PLUi-HD
Grand Annecy

Ambiances paysagères



Auteur : [CG] - N° Version [3] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2025

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, BDAlti.

Grand Annecy
Limite communale
Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie :
Autoroute
Axe principal
Voie ferrée

Terrasses alluviales urbaines
Rives du lac
Collines urbaines, Ville parc
Amphithéâtre collinaire
Bourgs et villages ruraux

Plateaux, pentes et vallonnements agricoles
Montagne habitée
Versants boisés
Espaces d'altitude

Ensemble paysager remarquable du PNR du Massif des Bauges (Source PNRMB)

Carte 1 - Ambiances paysagères du Grand Annecy

Des liens et transversalités affirmées avec les thématiques cycle de l'eau, biodiversité et climat

Les symboles ci-après sont utilisés au cours du déroulé de l'OAP Paysage et signalent la transversalité de certaines orientations ou principes d'aménagement énoncés.


Préservation/développement de la biodiversité locale


Gestion de l'eau, respect du cycle de l'eau


Adaptation au changement climatique


Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Des orientations spécifiques selon la situation du projet

Divers types de situations du projet ont été identifiés et font l'objet de sous-orientations spécifiques :

- A proximité d'un cours d'eau, d'un fossé, d'une zone humide, d'un point d'eau
- En situation de frange urbaine, à proximité de l'espace agricole ou naturel
- En secteur ancien (tissu bâti continu, tissu semi-continu, hameau) et à proximité de bâti ancien
- En secteur pavillonnaire
- En pente
- En présence de murs anciens

Ces divers types de situations sont signalés par le pictogramme suivi d'un encadré (cf. exemple ci-dessous) comprenant les principes d'aménagement et illustrations associées le cas échéant. Lorsque le projet n'est pas concerné par cette situation, la sous-orientation est considérée comme "sans objet" et le pétitionnaire n'a pas à y répondre.

A proximité d'un cours d'eau, d'un fossé, d'une zone humide, d'un point d'eau

Exemple d'encadré signalant la situation particulière « A proximité d'un cours d'eau, d'un fossé, d'une zone humide, d'un point d'eau »

Des orientations spécifiques selon le type de projet

Divers types de projets ont été identifiés et font l'objet de sous-orientations ou de principes d'aménagements spécifiques. Des symboles sont utilisés pour faciliter le repérage des pétitionnaires et les orientations ou principes déclinés, ainsi que les illustrations associées le cas échéant, sont encadrés comme ci-dessous :


Cas de projet d'ensemble


Cas de projet individuel


Cas de division parcellaire


Cas de projet agricole


Cas de bâtiments d'activité ou bâtiments de grande dimension

1.1.3 APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ DE L'OAP

Tout projet de construction ou d'aménagement doit participer à la mise en œuvre des objectifs et orientations définis par l'OAP thématique Paysage sans les contredire ni les remettre en question afin d'être compatible avec ces objectifs et principes d'aménagement.

Le rapport de compatibilité s'apprécie au regard des intitulés des orientations qui sont nommées et numérotées (« Orientation 1_ ») et des sous-orientations associées. Les orientations sont opposables aux demandes d'autorisations d'urbanisme, tout projet devant montrer sa compatibilité avec les orientations définies. Les orientations de l'OAP Paysage s'appliquent sauf si dispositions contraires du règlement du PPRn.

Certaines orientations ou sous-orientations seront considérées comme "sans objet" dès lors que le secteur de projet n'est pas concerné (mur ancien, bâti ancien, structure végétale existante...).

Les principes d'aménagement précisent les expressions possibles des orientations opposables et illustrent des modalités de prise en compte afin que les porteurs de projet puissent comprendre au mieux les objectifs poursuivis. Ces principes d'aménagement n'ont cependant pas un caractère opposable mais permettent d'apprécier la bonne insertion du projet dans son environnement.

Orientations ☐ Sous-orientations	Qui s'appliquent pour chaque projet
☐ Sous-orientations dépendantes de la situation du projet	Qui s'appliquent selon la situation et le contexte du projet (exemple : la présence de végétation existante sur le site du projet ou à proximité, la présence d'eau, la situation au contact de l'espace agricole…)

1.1.4 MODE D'EMPLOI DE L'OAP PAYSAGE

❶ JE LOCALISE MON PROJET SUR LE PLAN DE ZONAGE (règlement graphique) pour identifier le zonage et les prescriptions graphiques du PLUi qui concernent mon projet ainsi que l'ensemble des prescriptions du PLUi qui sont applicables.

> mon projet doit être conforme au règlement du PLUi : il doit respecter les règles qui y sont définies.

❷ JE PRENDS CONNAISSANCE DU CARNET DE PAYSAGE QUI CONCERNE MON PROJET

❸ JE PEUX ME RAPPROCHER DE LA COLLECTIVITÉ POUR FAIRE PART DE MES INTENTIONS DE PROJET ET ÉCHANGE AVEC ELLE

❹ JE CONÇOIS MON PROJET DANS LE CADRE DE L'OAP THÉMATIQUE PAYSAGE

> mon projet doit être compatible avec l'OAP Paysage : il ne doit pas être contraire aux orientations d'aménagement qui y sont définies et doit être en cohérence avec les objectifs et principes d'aménagement.

Mode d'emploi de l'OAP Paysage pour les pétitionnaires

Je **localise mon projet** sur le plan de zonage : zonage et prescriptions graphiques qui concernent mon site de projet

Je **prends connaissance des OAP thématiques du PLUi, dont l'OAP Paysage** (et notamment de l'ambiance qui concerne mon site de projet)

Je **prends connaissance des OAP sectorielles**

Au regard de l'OAP Paysage :

Je **conçois mon projet dans le cadre de l'OAP Paysage**

- *Etude capacitaire*
- *Diagnostic des enjeux paysagers*
- *Faisabilité*
- *Programmation*
- *Etude et conception du projet*

Je **dépose mon PC ou PA**

- *Notice paysagère à formaliser notamment au regard des orientations de l'OAP Paysage*

> Le projet doit être conforme au règlement (graphique et écrit) du PLUi

Je prends également connaissance des différents guides ou référentiels locaux existants sur le territoire

Le projet doit être compatible avec les orientations de l'OAP Paysage, et plus largement avec l'ensemble des orientations des OAP thématiques et sectorielles, le cas échéant, du PLUi.

CONCERTATION / NEGOCIATION avec la collectivité

1.2 Caractéristiques et spécificités des Plateaux, pentes et vallonnements agricoles

- Communes concernées

COLLINES DE L'ALBANAIS

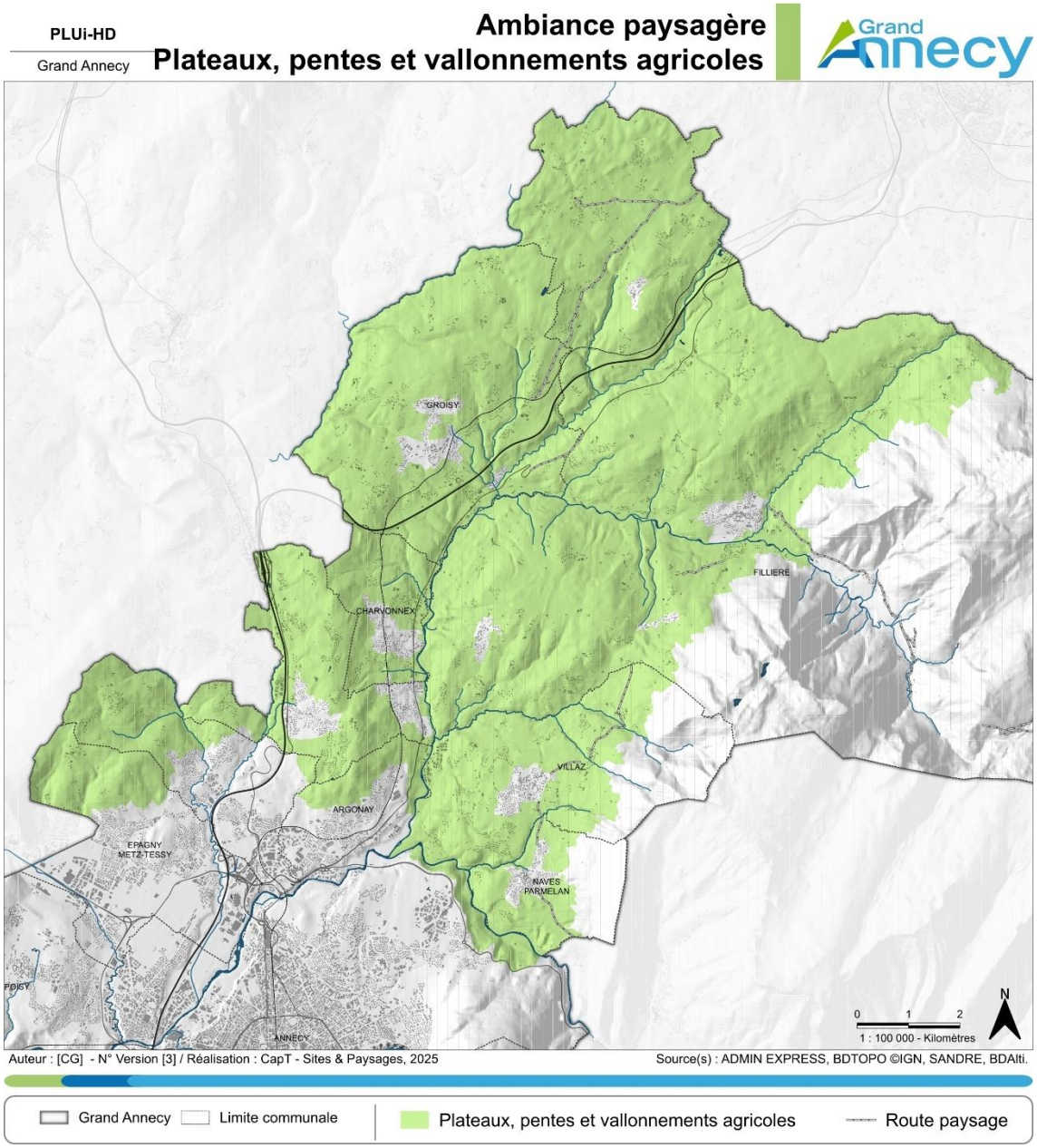
- Alby-sur-Chéran ; Annecy ; Chainaz-les-Frasses ; Chapeiry ; Chavanod ; Cusy ; Gruffy ; Héry-sur-Alby ; Montagny-les-Lanches ; Mûres ; Quintal ; St-Félix ; St-Sylvestre ; Viuz-la-Chiésaz

PLATEAU ET CONTREFORTS DES BORNES

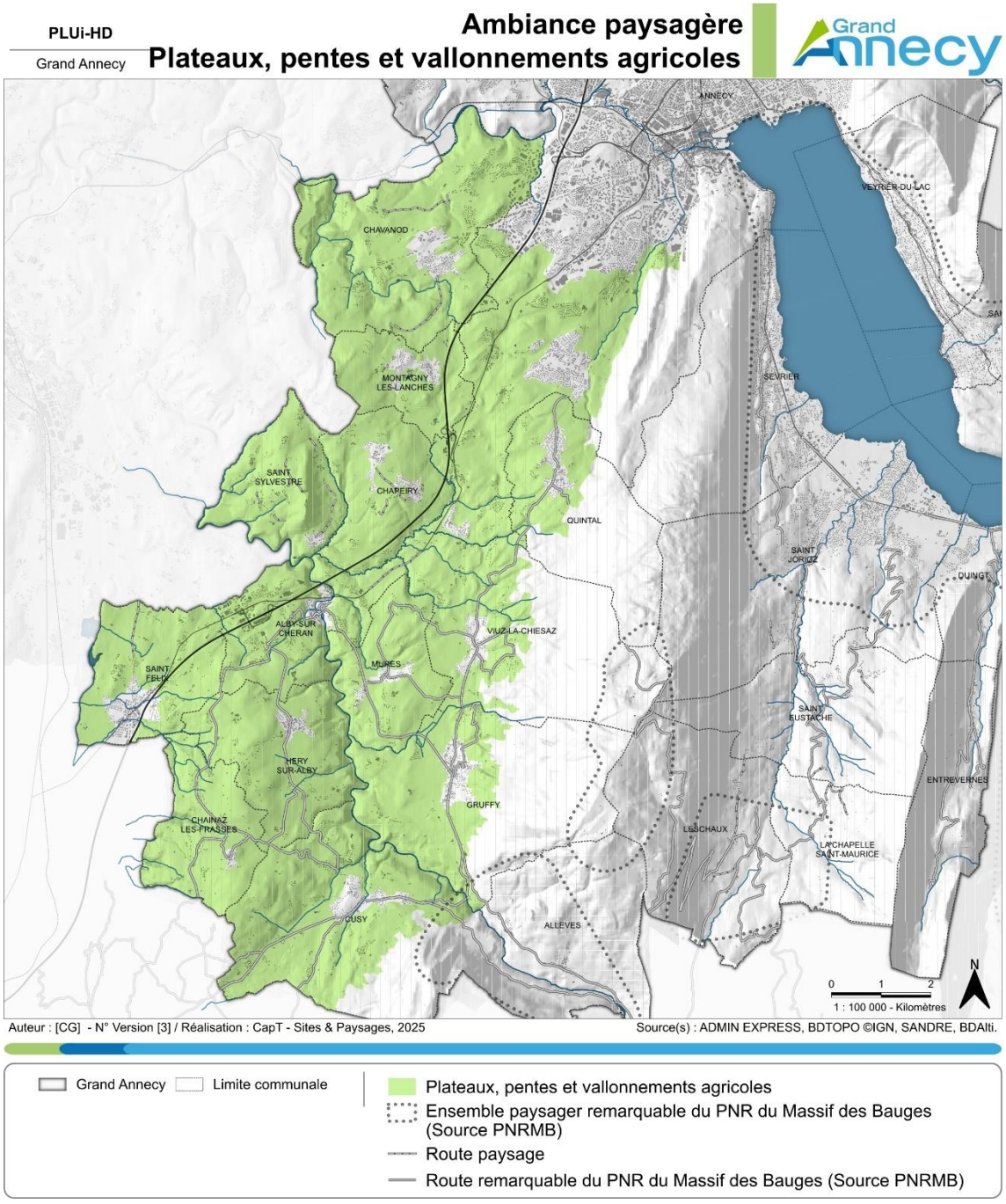
- Charvonnex ; Fillière ; Groisy ; Nâves-Parmelan ; Villaz

TERRASSES ANNECIENNES

- Annecy ; Argonay ; Epagny-Metz-Tessy



Carte 2 – Ambiance paysagère Plateaux, pentes et vallonnements agricoles (1/2)



Carte 3 – Ambiance paysagère Plateaux, pentes et vallonnements agricoles (2/2)

- Caractéristiques de l'ambiance

L'ambiance des Plateaux, pentes et vallonnements agricoles couvre des espaces perceptibles dans leurs grandes dimensions : espaces plans, espaces de vallée étroite, de plateau légèrement ondulé ou de pentes moyennes à fortes... Les prairies naturelles de pâtures, les prairies de fauche et cultures fourragères dominent et s'associent localement avec du maraîchage ou des cultures de céréales (blé, maïs, orge), plus nombreuses dans les collines de l'Albanais. Les espaces agricoles sont ainsi vastes et ouverts. Ils permettent la lecture des nuances topographiques, de l'hydrographie, des structures bâties et de l'étagement des activités selon la pente. Ils ouvrent de grands espaces et offrent ainsi des vues remarquables sur le grand paysage, sur les massifs des Bornes et des Bauges, ou plus lointains. Ils dévoilent des ambiances diversifiées, de grande qualité et recherchées. Ils contribuent de façon essentielle au cadre de vie offert, dévoilant des espaces humanisés, vivants et soignés. Ils constituent également des habitats naturels importants et sont supports de continuités écologiques.

De nombreuses routes remarquables parcourent les plateaux, pentes et vallonnements agricoles (comme en témoignent les routes remarquables identifiées au Plan de Parc). Elles offrent des vues exceptionnelles sur le grand paysage, participent à sa mise en scène, son appréhension globale et à sa lisibilité.

Enjeux paysagers
- *Maintenir les continuités et l'ouverture des espaces agricoles*
- *Maintenir les vues permises par les espaces agricoles ouverts*
- *Porter une attention particulière aux vues depuis les routes remarquables (routes remarquables du PNR du Massif des Bauges et routes paysage)*

Au sein des espaces agricoles, les bâtiments agricoles, au caractère d'anciennes fermes, sont souvent regroupés en petits hameaux et signalés par des bouquets d'arbres. L'implantation de plusieurs bâtiments (activité, habitation, divers) à proximité de la voirie ou autour d'une cour interne constitue le schéma traditionnel. Les volumes du bâti agricole sont variables, mais souvent imposants. Certains bâtiments montrent une attention d'insertion paysagère, accompagnés de structures végétales et utilisant des matériaux naturels. Quelques bâtiments d'activité (artisanale ou commerciale) ponctuent les paysages agricoles et pourraient aussi s'inspirer de ces principes.

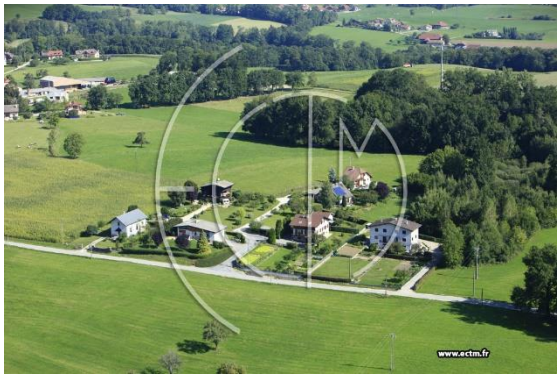
De nombreux hameaux anciens ponctuent l'ensemble de cette ambiance et participent à son caractère. Des extensions résidentielles pavillonnaires plus ou moins importantes, en appui sur ces anciens hameaux ou pas, s'inscrivent aussi au cœur des espaces agricoles. Les limites entre ces secteurs urbains et les secteurs agricoles sont alors à identifier et intégrer dans le paysage.

Enfin, l'ambiance de plateau, vallée et pente bocagère agricoles est aussi caractérisée par de nombreux châteaux et domaines remarquables, souvent implantés sur une ondulation dominante ou en piémont, qui constituent des points repère remarquables et points d'appel du regard. Ils participent au caractère patrimonial du paysage.

Enjeux paysagers
- *Minimiser l'impact des constructions au cœur des espaces agricoles en utilisant le vocabulaire naturel des espaces agricoles (haies arborées, végétation locale, clôture sobre) et non pas le vocabulaire résidentiel*
- *S'inspirer de la simplicité et des volumes de l'architecture traditionnelle des fermes*
- *Privilégier le caractère naturel, minimaliste, perméable et végétalisé des abords des bâtiments*



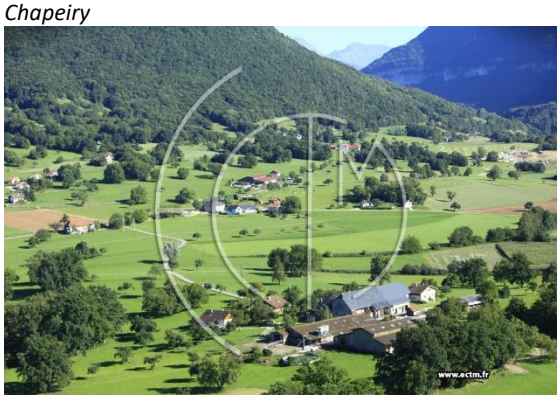
Chainaz les Frasses



Chapeiry



Cusy



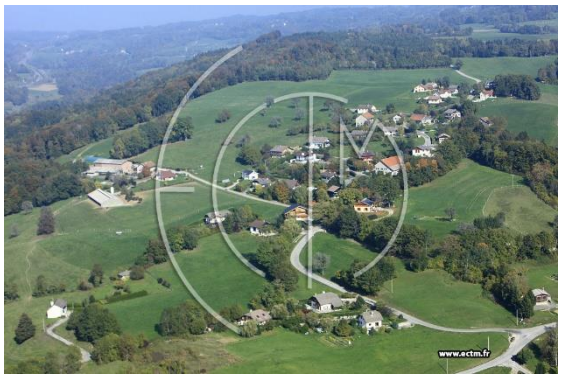
Gruffy



Evires



Evires



Thorens-Glières



Groisy

Source : ECTM

De nombreuses structures arborées animent et qualifient les paysages, soulignent un parcellaire ou un chemin, signalent un bâti, accompagnent une rivière... Leur présence, leur forme, leur composition marquent les spécificités de chaque paysage, participent à leur qualité et aux ambiances rurales qui en émanent :

- Haies champêtres ou de haut jet soulignent les terres : elles marquent une limite parcellaire, le haut d'un talus, un fossé de drainage ou le bord d'un chemin, et composent une succession d'écrans visuels plus ou moins filtrants qui structurent le territoire
- Arbres isolés, en bouquet ou en alignement apparaissent sous différentes formes : des arbres fruitiers de plein vent comme certains "poiriers maudes" aux chênes isolés anciennement émondés ; des saules têtard ou peupliers d'Italie, qui signalent encore parfois la présence d'eau dans le paysage ; des alignements de tilleuls ou platanes qui marquent l'entrée de châteaux ou autres sites remarquables… Chaque sujet est porteur d'une représentation singulière qui fait écho en chacun de nous et imprime l'âge du lieu.
- Prés-vergers et alignements de fruitiers autour des villages et hameaux : témoins de l'ancienne polyculture, ils dessinent souvent une transition entre bâti et espaces agricoles, ou animent les espaces agricoles. Ces motifs, encore présents et lisibles sur le territoire, sont fragiles et vulnérables à l'urbanisation compte tenu de leur situation en frange bâtie. Le motif tend également à disparaître par manque d'entretien et renouvellement des arbres.
- Bosquets ou bois : ils apparaissent ponctuellement sur le territoire au gré de certaines ruptures de pente, de dépressions du relief ou de zones humides. Ils sont constitués majoritairement d'essences feuillues et jouent un rôle de cadrage, de masque ou de repère dans la perception visuelle des lieux.
- Ripisylves le long des ruisseaux et végétation spécifique des zones humides et des fossés. L'eau, et la végétation qui l'accompagne, constituent localement un motif paysager fort. Sur les hauts de versant, la ripisylve tend à s'épaissir puis à se confondre avec les haies et bois proches.

Ces milieux diversifiés présentent un intérêt écologique, lié à la présence de prairies, notamment permanentes, dans un maillage de bois, bosquets, haies et arbres isolés. La diversité des formations végétales et la bonne perméabilité créent des lieux de vie de qualité pour la faune.

Sur les espaces plans ou en pente douce, la trame arborée est moins dense, mais toujours présente, le parcellaire, plus grand, est plus ouvert.

Enjeux paysagers

- *Préserver et développer la trame arborée liée à l'agriculture et aux cours d'eau*
- *Préserver les porosités naturelles et les effets de lisières favorables aux déplacements de faune*
- *Utiliser la trame arborée (bosquet, haie, arbre isolé...) comme un élément de support pour l'installation de bâtiment agricole dans un espace non bâti*
- *Retrouver le vocabulaire végétal lié à l'agriculture pour traiter les espaces privés et les limites des secteurs d'habitats*



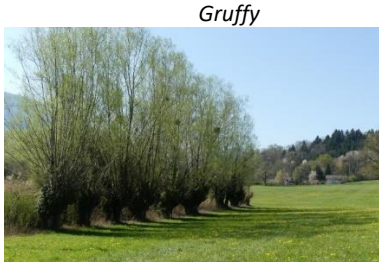
Thorens-Glières



Gruffy



Haie de haut-jet - Groisy



Alignement de saules têtards - Cusy



Verger à Chapeiry



Ferme traditionnelle et transition arborée - Villaz



Ferme traditionnelle et transition arborée – Héry-s. Alby



Evires



Verger - Groisy



Thorens-Glières, haute Fillière



Tête du Parmelan, Villaz depuis Les Ollières, RD174

Image 1 – Motifs et spécificités de l'ambiance Plateaux, pentes et vallonnements agricoles

1.3 Objectifs

1.3.1 MAINTENIR LES OUVERTURES VISUELLES ET COUPURES VERTES ENTRE GROUPEMENTS BATIS

- Préserver les paysages dans les cônes de vue depuis les routes remarquables (routes remarquables du PNR du Massif des Bauges et routes paysage)
- Maintenir les coupures vertes entre groupements bâtis (villages et hameaux)
- Favoriser l'installation des nouveaux bâtiments au plus près des structures anciennes des hameaux afin de regrouper les espaces bâtis

1.3.2 S'APPUYER SUR LES ELEMENTS DE PAYSAGE EXISTANTS POUR INSERER LES PROJETS

- Utiliser la trame arborée existante (bosquet, haie...) comme des éléments de support pour l'installation de bâtiment agricole dans un espace agricole non bâti
- Créer de nouvelles structures végétales en continuité de l'existant

1.3.3 S'INSCRIRE DANS L'AMBIANCE AGRICOLE

- Adapter finement le projet à la topographie
- S'inspirer de l'organisation historique des fermes, de la simplicité et des volumes de leur architecture traditionnelle
- Affirmer le caractère rural et jardiné des abords des constructions : transparences visuelles des clôtures, caractère naturel, minimaliste, perméable et végétalisé des accès, cours et stationnements
- Soigner l'aménagement paysager des axes de circulation, et notamment les axes portes d'entrées du massif des Bauges pour assurer la transition vers le paysage rural

1.4 Orientations et principes d'aménagement

La page suivante présente la synthèse pour l'ambiance « PLATEAUX, PENTES ET VALLONNEMENTS AGRICOLES » des :

Orientations
☐ Sous-orientations } Qui s'appliquent pour chaque projet

☐ Sous-orientations dépendantes de la situation du projet } Qui s'appliquent selon la situation et le contexte du projet (exemple : la présence de végétation existante sur le site du projet ou à proximité, la présence d'eau, la situation au sein de l'espace agricole, la pente…)

1. IMPLANTATION ET COMPOSITION DU PROJET

Orientation 1_Composer le projet avec son contexte paysager

- ☐ Repérer et s'appuyer sur les éléments du paysage et caractéristiques du site
- ☐ Préserver et tirer parti de la végétation existante
- ☐ Assurer les continuités paysagères (naturelles, végétales, mobilités douces) à travers le projet
- ☐ Ménager les sols naturels
- ☐ Mettre en scène les vues
- ☐ Considérer les vues externes et covisibilités pour composer le projet
- ☐ Insérer minutieusement les bâtiments au terrain naturel
- ☐ A proximité d'eau, mettre en valeur sa présence
- ☐ Au contact de l'espace agricole ou naturel, orienter et composer le projet pour dessiner la lisière

Orientation 2_S'appuyer sur les structures paysagères existantes ou à créer et sur les formes bâties traditionnelles, pour insérer les bâtiments dans le paysage agricole

- ☐ S'inspirer du schéma traditionnel des fermes
- ☐ Au sein des espaces agricoles, s'appuyer sur les éléments de paysage existants ou à créer pour insérer le projet
- ☐ Au sein d'espaces déjà bâtis, retrouver ou conforter un rapport diversifié (Alternance Bâti/Végétal) à la rue

2. VEGETAL ET VEGETALISATION DES ESPACES EXTERIEURS

Orientation 3_Privilégier le caractère vivrier ou naturel des espaces libres et les lier à l'espace agricole

- ☐ Lier les espaces libres et jardins à l'espace agricole
- ☐ Accompagner le bâti de structures arborées adaptées aux dimensions du projet
- ☐ Végétaliser les pieds de murs et façades "domestiques"

Orientation 4_Composer une végétalisation alliant qualité paysagère, adaptation au changement climatique et accueil de biodiversité

- ☐ Pratiquer une gestion alternative des eaux pluviales et la considérer comme un élément structurant du projet paysager
- ☐ Diversifier les compositions végétales et développer la biodiversité
- ☐ Organiser un aspect naturel des plantations

3. ACCES, STATIONNEMENTS ET COURS

Orientation 5_Créer des stationnements, cours et accès au caractère naturel et végétalisé

- ☐ Minimiser l'impact visuel des accès et stationnements et les accompagner de plantations multistrates
- ☐ Mettre en œuvre des revêtements perméables
- ☐ Intégrer les éléments techniques dans la composition d'ensemble

4. CLOTURE

Orientation 6_Conserver la transparence et la perméabilité des clôtures

- ☐ Valoriser les clôtures et murs anciens
- ☐ Privilégier l'absence de clôture ou les clôtures transparentes et rustiques
- ☐ Au sein d'espaces déjà bâtis, participer à la qualité de la rue via des clôtures végétales diversifiées
- ☐ En frange, au contact avec l'espace agricole ou naturel, assurer une grande transparence des clôtures
- ☐ Privilégier le caractère simple et végétal des limites séparatives
- ☐ Permettre le déplacement de la petite faune via des clôtures perméables

5. BATI

Orientation 7_Privilégier un bâti simple et inspiré de l'architecture des fermes traditionnelles

- ☐ Respecter et valoriser le bâti ancien
- ☐ Rechercher une cohérence avec les constructions traditionnelles
- ☐ Adapter l'architecture du bâtiment à la pente
- ☐ Intégrer les éléments techniques en cohérence avec le bâti

Orientation 8_Développer la biodiversité à travers la construction

1. IMPLANTATION ET COMPOSITION DU PROJET

Orientation 1_Composer le projet avec son contexte paysager

➡ Repérer et s'appuyer sur les éléments du paysage et caractéristiques du site

> En préalable à la réflexion d'aménagement ou de construction, le **repérage des spécificités du site** et des éléments de paysage support de qualité éco-paysagère[1], présents sur le tènement concerné et à proximité, permet **d'enrichir le projet et surtout de l'adapter à son contexte**. On sera particulièrement attentifs :
- A la topographie pour insérer le projet dans son terrain (et non l'inverse), limiter les risques de glissement de terrains, …
- Aux structures arborées préexistantes (présence d'arbres isolés, en bouquet, en alignement, bosquets, haies, ripisylves, vergers, vieux arbres à fort potentiel biologique...) autres formes végétales (arbustive, continuité herbacée...),
- A la présence d'eau (cours d'eau, ruisseau, source, zone humide, fossé...), ou l'existence d'un ancien cours d'eau enfoui...
- Aux formes bâties anciennes ou historiques, fronts bâtis qualitatifs, présence de patrimoines bâtis, de murs anciens...
- A l'environnement proche : ambiances de hameaux, environnement agricole, espace naturel, …
- A la trame parcellaire particulière,
- Aux chemins bordant le projet,
- Aux vues qui peuvent être valorisées vers le grand paysage, vers un point repère bâti...,
- ...

> Le **projet utilisera autant que possible et composera avec tous les éléments de paysage support de qualité éco-paysagère** (liste non exhaustive ci-dessus), **et toute vue intéressante** :
- En cherchant leur mise en valeur,
- En préservant les éléments intéressants qui contribuent aux qualités paysagères et écologiques du site de projet et de son contexte élargi
- En les complétant et les confortant si nécessaire : ex. prolongement ou épaississement de la trame végétale dans les aménagements, inscription dans une forme urbaine ancienne, agrément d'un front bâti, dialogue avec un chemin...
- En les mettant au cœur de la composition du projet : ex. jardin ou espace libre en appui sur les structures végétales existantes, stationnement tirant parti des végétaux en place, coulée verte positionnée en continuité de l'existant au-delà de la parcelle, mise à distance du bâti pour préserver une vue ou un arbre, adossement d'un bâtiment, dessin de la lisière[2]...,
- ...

[1] Élément de paysage support de qualité éco-paysagère : topographie particulière, structure arborée (arbre isolé, en bouquet, en alignement, bosquet, continuité végétale de haies ou ripisylves, verger, vieux arbres à fort potentiel biologique...), jardin participant à la qualité paysagère et/ou à la trame verte de la rue ou de l'arrière (espace de respiration, continuité de jardins), présence d'eau (cours d'eau, ruisseau, source, zone humide, fossé...), parcelle agricole, trame parcellaire, murs anciens ou patrimoine bâti, chemins...

[2] Lisière ou frange urbaine : espace de transition, net ou gradué, où la ville laisse place à autre chose : la campagne, la forêt, la « nature », le terrain vague ou la friche en attente de projets. Source : « Paysages des franges urbaines : décrire, habiter, gouverner », Appel à contribution, Calenda, Publié le vendredi 28 février 2014, http://calenda.org/278300
La limite assure un rôle de transition et de valorisation réciproque entre espace urbain et espace agricole ou naturel. Plus qu'une ligne de contact, la limite prend la forme d'un espace, d'une épaisseur, de dimensions variables en fonction des contextes.

➡ Préserver et tirer parti de la végétation existante

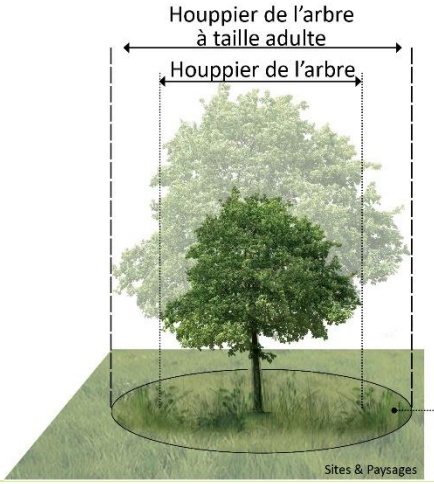
> **Les structures végétales existantes et déjà bien développées seront autant que possible préservées, confortées voire prolongées**, pour participer à la composition du projet et conserver ainsi leur rôle de repère et d'animation du paysage de la rue ou du quartier, leur participation à la trame verte des lieux, ainsi que la qualité paysagère du terrain (ombrage, agrément visuel...).

> **L'arbre et son système racinaire**, le sol et le volume de terre sous son houppier[3] à taille adulte, seront préservés par une mise à distance des constructions nouvelles (distance supérieure à la dimension du houppier) et un sol perméable, non tassé et sans intervention de déblai ou de remblai.

> Les **arbres âgés à cavités et écorces décollées** (ex. fruitiers des villages et hameaux), qui hébergent des espèces spécifiques (insectes, chauve-souris, oiseaux nocturnes, pics, etc.), pourront également être préservés en raison de leur fort intérêt écologique.

> Les **arbres abattus** (jugés dangereux ou pour réaliser une construction) pourront être **remplacés par une essence similaire** (hauteur, volume à terme) et de force[4] avancée.

> Les souches pourront être préservées sur place pour ménager la faune xylophile (du bois).



Projection au sol du houppier de l'arbre à l'âge adulte :
Espace à protéger de toute construction ou mouvement de terre pour protéger le système racinaire de l'arbre et garantir sa pré-servation comme son bon développement

Image 2 - Illustration de la préservation du houppier de l'arbre à taille adulte par une mise à distance des constructions et des aménagements de sol

[3] Le houppier (ou couronne) d'un arbre représente la partie d'un arbre au-dessus du tronc. Il se caractérise par l'ensemble des branches, des rameaux et des feuilles. Il fait partie des 3 parties distinctes permettant de décrire un arbre. La première étant le système racinaire (les racines donc), puis la seconde le tronc.

[4] Force d'un arbre : circonférence du tronc mesurée, en cm, à 1m du sol. La force (18-20) peut être considérée comme une force avancée.

➡ Assurer les continuités paysagères (naturelles, végétales, mobilités douces)

> La composition du projet cherchera à s'inscrire en continuité, en confortement ou en développement des continuités paysagères (naturelles, végétales ou de mobilités douces) existantes à proximité ou à en créer de nouvelles.

> Les projets d'aménagement prendront en compte autant que possible les **fonctionnalités des corridors écologiques** (circulation et habitat des espèces par exemple). Le bâti et les espaces ouverts pourront être conçus de manière à permettre l'écoulement des eaux en gravitaire et à enrichir l'épaisseur des corridors : perméabilité des sols, plantations locales, perméabilité des îlots boisés existants…

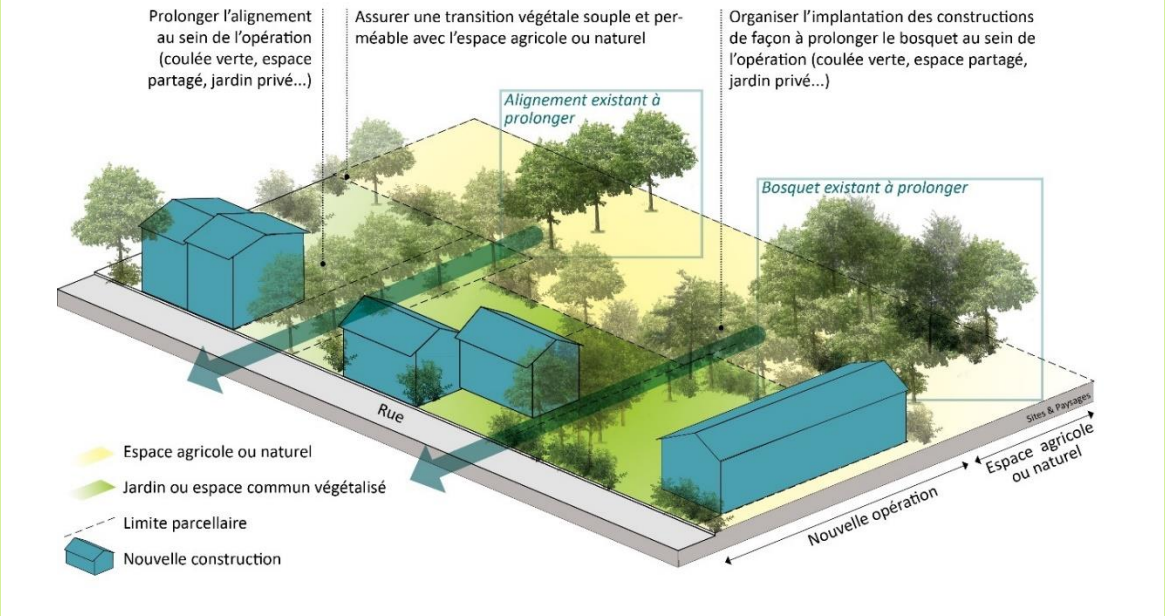


Image 3 – Illustrations de prolongement des continuités paysagères (alignements, haies, bosquets…) au travers des implantations du projet

➡ Ménager les sols naturels

> **Le sol naturel doit être ménagé** pour garantir le respect du cycle naturel de l'eau, la régulation du microclimat, le développement du végétal et des espaces à vivre de qualité.

> En cas de sols déjà artificialisés, les aménagements et constructions s'implanteront prioritairement sur ces espaces, pour préserver les sols naturels en espaces libres ou jardins.

➡ Mettre en scène les vues

> L'implantation et l'orientation préserveront autant que possible les vues existantes depuis les espaces publics ou communs et depuis les routes remarquables (routes remarquables du PNR du Massif des Bauges et routes paysage) sur le grand paysage (montagnes environnantes, versants herbagers, hameaux ou villages dans leur écrins paysagers…), les éléments ponctuels de patrimoine bâti ou naturel :
 - En implantant la construction en retrait des limites séparatives ou en recul par rapport à la rue
 - En décalant les constructions d'une parcelle à l'autre ou en les regroupant pour libérer un espace ouvert
 - En dégageant les vues depuis les espaces ouverts (abords, cour, stationnement...)
 - En tirant profit de la pente (le cas échéant) : jouer sur les perméabilités visuelles via des implantations discontinues ou en quinconce, un fractionnement du bâti, des jeux de terrasses bâties et jardinées… cf. *Image 6 – Illustration d'implantation d'opérations d'ensemble dans le terrain naturel*

> Le pétitionnaire veillera également à préserver la perméabilité du tissu bâti, qui permet :
 - aux continuités végétales de s'insérer dans le tissu bâti
 - de maintenir des fenêtres visuelles sur le paysage

➡ Considérer les vues externes et covisibilités[5] pour composer le projet

> Le projet est à **implanter et composer en fonction des vues externes** (vues depuis les vallonnements agricoles, un village ou hameau…) vers le site de projet afin qu'il minimise son incidence visuelle (pouvant être liée à plusieurs éléments tels que : des contrastes de volumétries, de hauteurs ou de couleurs avec son contexte d'insertion, une implantation marquante…) et participe à la qualité du grand paysage.

En pente

➡ Insérer minutieusement les bâtiments au terrain naturel

Cf. 2-VEGETAL / Orientation 3 / *Minimiser les terrassements du terrain et leurs impacts visuels*
Cf. 5-BÂTI / Orientation 7 / *Adapter l'architecture du bâtiment à la pente*

> **Le projet s'adaptera à la pente du terrain naturel (et non l'inverse) même dans des secteurs de faible pente.**

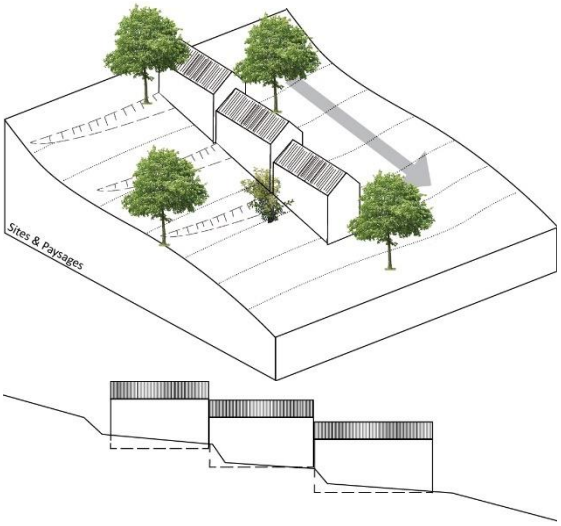
> Le pétitionnaire cherchera à suivre les nuances de la topographie et limiter au maximum les mouvements et transformations de terrain, même pour de faibles hauteurs.

> L'implantation sera étudiée en fonction de la pente du terrain. Le **sens du bâtiment pourra être parallèle ou perpendiculaire aux courbes de niveau** selon :
 - La présence d'éléments de paysage ainsi que les vues depuis le site et depuis les alentours,
 - L'implantation des constructions voisines,
 - La configuration de la voie,
 - L'accessibilité du terrain,
 - L'orientation.

> L'insertion dans la pente favorisera la mise en œuvre d'un **projet architectural spécifique** pouvant allier : des terrasses avec vues dégagées, des étages en demi-niveau, un double accès au logement, des espaces extérieurs étagés…

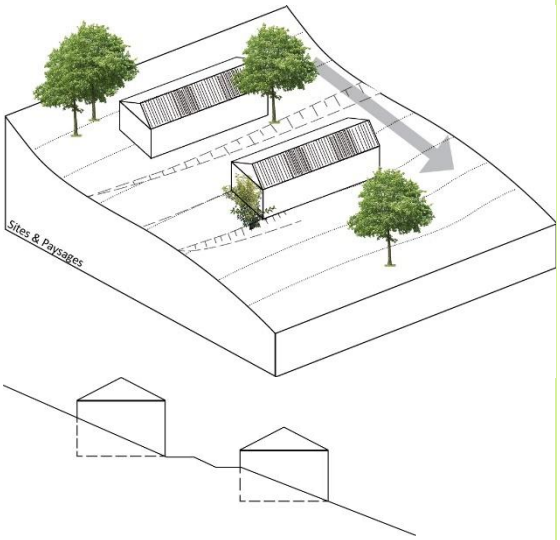
[5] *Covisibilité : Littéralement « Voir ensemble ». De manière générale, la covisibilité désigne le fait que deux éléments (bâtiment, élément de paysage…) sont mis en relation par un même regard : l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard.*

Construction dans le sens de la pente



Lorsque le bâtiment peut être fractionné en demi-niveaux, une implantation en terrasse dans la pente génère une silhouette étagée qui accompagne la topographie.

Construction parallèle aux courbes de niveau



Un niveau semi enterré ou un soubassement permet de limiter les mouvements de terres et les terrassements dommageables pour le paysage (talus et plates-formes) et préserver ainsi le profil du terrain naturel.

Image 4 – Illustration d'implantation des constructions dans le terrain naturel

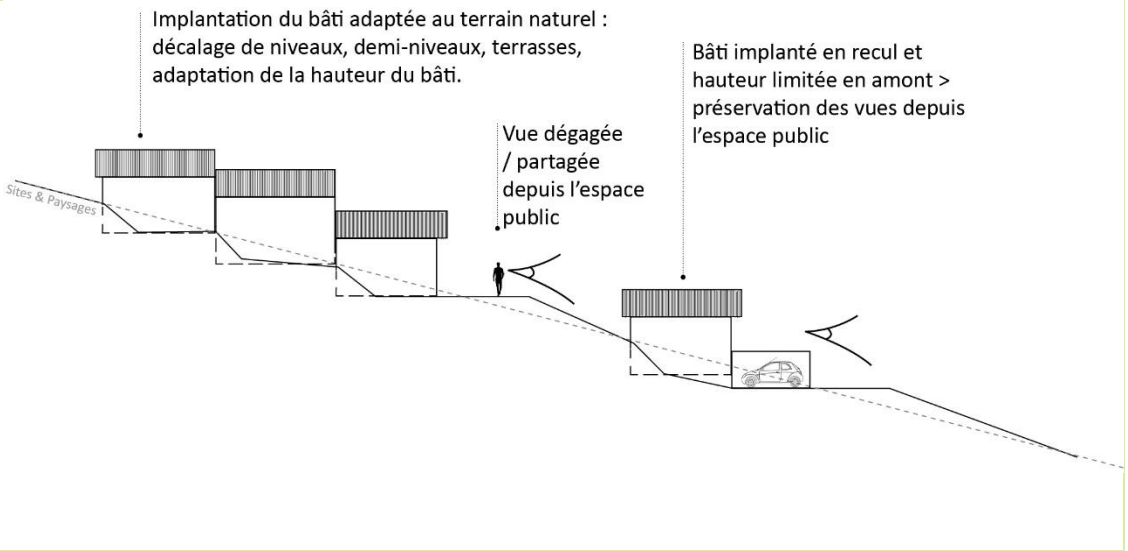


Image 5 – Illustration d'implantations dans le terrain naturel

A proximité d'un cours d'eau, d'un fossé, d'une zone humide, d'un point d'eau

➡ A proximité d'eau, mettre en valeur sa présence

La valorisation de la présence de l'eau peut permettre l'amélioration du cadre de vie, le développement de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la lutte contre les îlots de chaleur.

> L'ensemble de la structure du réseau hydrographique (cours d'eau, points d'eau, zones humides, fossés ou toutes formes de présence d'eau) ainsi que la fonctionnalité des milieux aquatiques et semi-aquatiques, des zones humides pour leurs rôles d'espace tampon, d'évacuation/circulation/gestion des ruissellements, et de transferts de faune... seront **préservés** par un **retrait des constructions et un maintien des sols naturels aux abords**. Plus l'espace naturel non bâti le long du cours d'eau, est large (du bâti jusqu'à la ripisylve[6] ou jusqu'au du point haut des berges), plus le potentiel écologique est important. Cet espace naturel à conserver permettra également de limiter les risques d'inondations dans les zones bâties, et donc de préserver le bâti.

> Le projet cherchera à maintenir, voire à conforter ou restaurer, la continuité des berges et de la végétation associée aux cours d'eau.

> Les **espaces ouverts végétalisés de jardins ou d'espaces communs**, seront implantés de façon privilégiée au contact de l'eau. Ces « lieux d'eau » s'accompagneront préférentiellement d'une végétation abondante multistrate, avec des essences adaptées au milieu, qui pourra diffuser vers le reste de la parcelle. **Cf. liste d'essences annexée à l'OAP bioclimatique.**

> Les aménagements nécessaires à proximité de l'eau chercheront à **respecter le fonctionnement hydrologique et la nature des sols en limitant l'imperméabilisation** via des revêtements perméables (herbe, graviers, dalles alvéolées, pavés drainants...)

> Les berges des ruisseaux et fossés sont des lieux privilégiés de **transit des espèces animales**, il sera donc évité de rompre ces continuités biologiques par des clôtures en travers de ceux-ci ou entre deux parcelles. L'absence de clôture sera ainsi favorisée, à défaut, elle sera la plus perméable possible. La perméabilité recherchée permettra également de limiter les risques d'inondation dans les zones bâties, et donc de préserver le bâti. Une partie des berges pourra être non fréquentée pour la tranquillité de la faune.

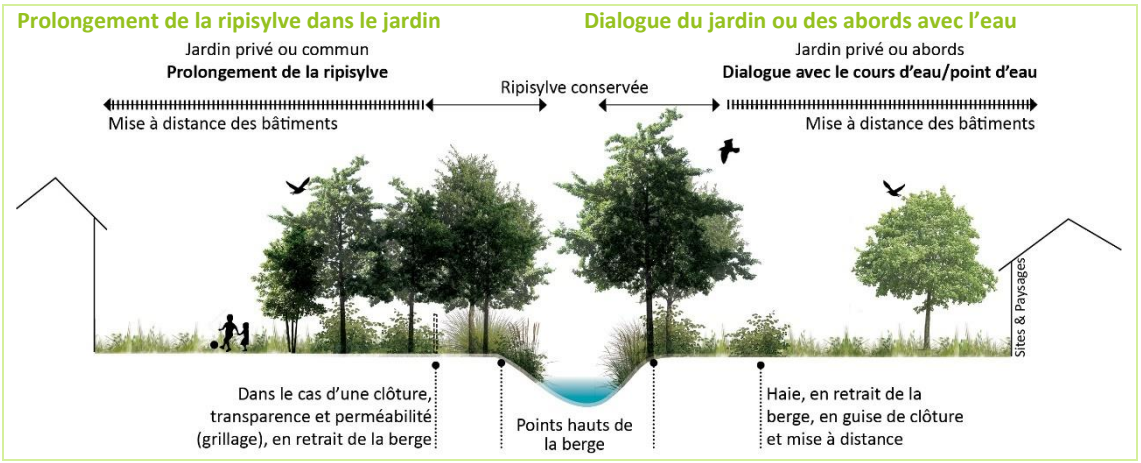


Image 6 – Illustration de préservation et mise en valeur des berges des cours d'eau

[6] *La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve (étymologiquement du latin ripa, « rive » et silva, « forêt ») est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve. Source : wikipedia*

En frange, au contact de l'espace agricole ou naturel

En frange, au contact de l'espace agricole ou naturel, orienter et composer le projet pour dessiner la lisière[7]

Cf. 4-CLÔTURE / Orientation 6 / *En frange, au contact avec l'espace agricole ou naturel, assurer une grande transparence des clôtures*

Le projet implanté en limite avec l'espace agricole ou naturel cherchera à dialoguer avec cet espace, à créer une interface ou une transition.

- **La composition du projet recherchera l'implantation d'un espace ouvert végétalisé, au contact de l'espace agricole ou naturel**, qui assure la transition bâti/non bâti. Le projet s'efforcera de préserver l'imbrication entre espaces agricoles et espaces bâtis et non pas de marquer une limite franche.
- La **construction nouvelle se rapprochera autant que possible des autres constructions** en implantant le bâtiment au plus proche de la limite parcellaire en contact avec le groupement bâti. L'implantation et l'orientation du bâtiment s'accorderont au contexte bâti environnant.
- Le projet est à **composer en fonction des vues depuis l'espace agricole ou naturel** vers le site de projet afin qu'il participe à la qualité de la silhouette bâtie du bourg ou du hameau.
- La nouvelle construction préservera les perspectives visuelles en entrée de village ou de hameau afin de conserver :
 - des vues dégagées sur les espaces agricoles avoisinant le village ou le hameau
 - des vues permettant de garder perceptible le groupement bâti traditionnel, le cas échéant

MOTIFS EN PRESENCE ET SOURCES D'INSPIRATION POUR LES PROJETS



St Martin de Bellevue



Chainaz-les-Frasses



Epagny Metz Tessy
Verger en transition

REFERENCES INSPIRANTES D'OPERATIONS RECENTES



Vaulnaveys-le-Haut - Isère



Brié-et-Angonnes - Isère



Image 7 – En frange urbaine, imbrication des constructions et accompagnement par une trame végétale « englobante » et de forme « naturelle »

[7] *Lisière ou frange urbaine : espace de transition, net ou gradué, où la ville laisse place à autre chose : la campagne, la forêt, la « nature », le terrain vague ou la friche en attente de projets. Source : « Paysages des franges urbaines : décrire, habiter, gouverner », Appel à contribution, Calenda, Publié le vendredi 28 février 2014, http://calenda.org/278300*
La limite assure un rôle de transition et de valorisation réciproque entre espace urbain et espace agricole ou naturel. Plus qu'une ligne de contact, la limite prend la forme d'un espace, d'une épaisseur, de dimensions variables en fonction des contextes.

Orientation 2_S'appuyer sur les structures paysagères[8] existantes ou à créer et sur les formes bâties traditionnelles, pour insérer les bâtiments dans le paysage agricole

➡ S'inspirer du schéma traditionnel des fermes

> La composition et l'implantation du projet s'inspireront du schéma traditionnel des fermes :
- des bâtiments et des annexes regroupés
- une composition créant souvent un secteur de "type cour"
- des espaces de stockage et de stationnement à l'abri des regards dans la cour ou en arrière des bâtiments
- un rapport à la rue : alignement d'une façade ou d'un angle d'un bâtiment
- une implantation au contact d'un chemin d'accès existant ou un accès simple et court depuis les voies
- un appui sur les structures naturelles (relief, végétation...)
- un prolongement des structures végétales

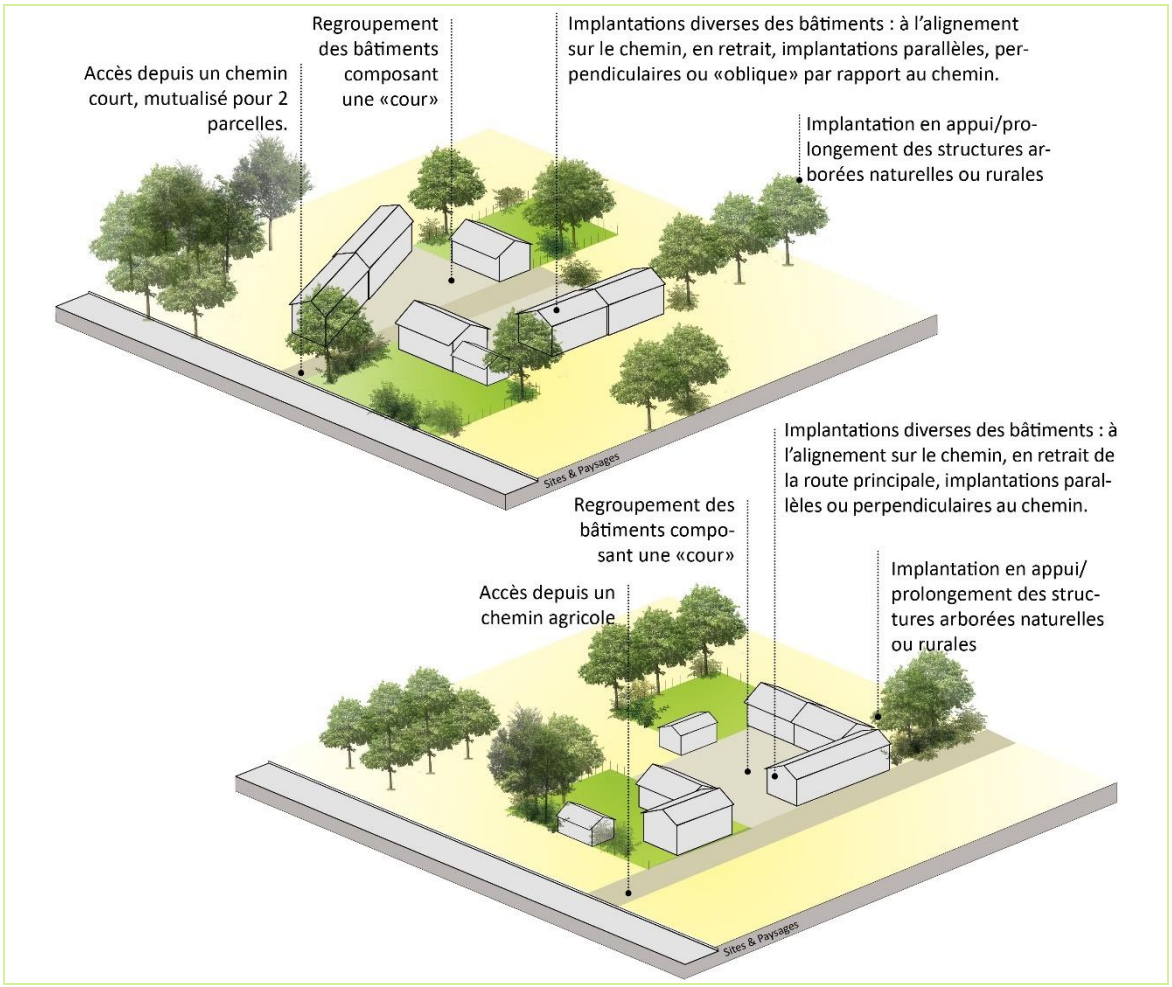


Image 8 – Illustration de la diversité d'implantations du bâti s'inspirant du schéma traditionnel des fermes

[8] *Structures paysagères : bâties, agricoles ou naturelles y compris les trames éco-paysagères constituées par les éléments naturels et hydrauliques existants (arbres, alignements d'arbres, haies, bosquets, boisements, ripisylves, fossés, canaux, ruisseaux...).*

MOTIFS EN PRESENCE ET SOURCES D'INSPIRATION POUR LES PROJETS

Composition de plusieurs bâtiments sur une parcelle - Effet de « cour »



Cusy



Cusy



Groisy



Chainaz-les-Frasses

Perception dans le paysage des bâtiments "imbriqués" - Effet de hameau



Héry-sur-Alby



Viuz-la-Chiésaz

Perception dans le paysage des bâtiments "isolés" – Inscription dans le terrain naturel



Les Ollières



Alby-sur-Chéran

Image 9 – Diversité des implantations bâties issues du schéma traditionnel des fermes

Au sein des espaces agricoles

Au sein des espaces agricoles, s'appuyer sur les éléments de paysage existants ou à créer pour insérer le projet

Cas de projet agricole

> L'implantation du bâtiment cherchera à être **en « appui » sur une trame végétale** existante, ou à créer (haie bocagère, bosquet, bouquet d'arbres, alignement d'arbres, bois...) afin de l'intégrer visuellement à une masse arborée. Une mise à distance du bâtiment au réseau hydraulique et naturel existant permettra de le préserver. Dans le cas où la trame végétale est inexistante sur la parcelle, le pétitionnaire cherchera à en constituer une en prolongement de la trame végétale environnante (en termes de lignes, formes et strates végétales, essences) pour adosser son bâtiment. Cf. 2-VEGETAL

> En complément d'un « appui » sur la trame végétale, le projet **tirera parti de toutes structures paysagères existantes** (butte, rupture de pente, léger vallonnement, trame parcellaire, chemins...) qui sont autant de lignes de force permettant d'adosser le bâtiment au paysage.

> L'implantation sera préférentiellement parallèle aux lignes de forces citées ci-dessus. Une implantation perpendiculaire à ces lignes attirerait le regard et augmenterait les incidences visuelles.

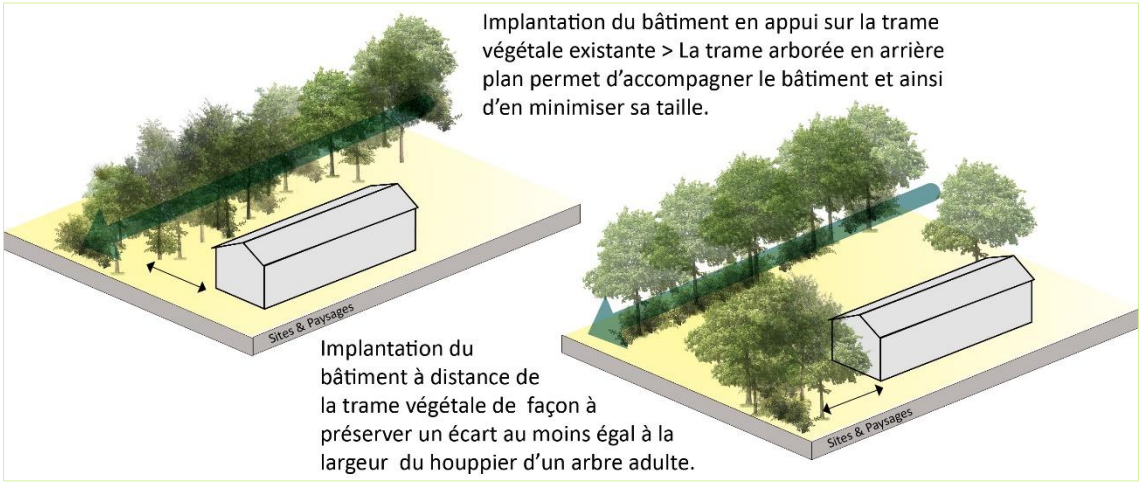


Image 10 – Illustration d'implantations du bâtiment adossé à une structure végétale tout en respectant une mise à distance du bâtiment



Bâtiment centre équestre en bois, Lac des Sapins Cublize Rhône



Batiment de maraichage Neulise Loire

Image 11 –Inscription de bâtiments agricoles

Au sein d'espaces déjà bâtis

Au sein d'espaces déjà bâtis, retrouver ou conforter un rapport diversifié (Alternance Bâti/Végétal) à la rue

> Le pétitionnaire cherchera à **retrouver ou conforter un rapport diversifié** (alternance Bâti/Végétal, non régulière et non répétitive) **à la rue** en se rapprochant des proportions et imbrications entre bâti et espace jardiné sur rue de la structure ancienne la plus proche. L'implantation d'un élément construit ou végétal structurant pourra être :
- La construction nouvelle à l'alignement sur la rue
- Un garage ou annexe (sous réserve de bonne intégration) à l'alignement sur la rue.
- Un espace planté : cet espace, conçu comme une transition entre l'espace public et le bâti, peut accueillir divers usages privés ou communs à l'opération (stationnement ou emplacement vélo ponctuellement s'ils sont ouverts sur la rue pour ne pas perdre la « tenue » de rue ; parvis, terrasse, cour, jardin avant...) et participe à la qualité de la rue (il est perceptible visuellement depuis la rue, de façon entière, partielle ou filtrée). Une haie variée (en termes d'essences comme de strates) pourra participer au maintien de la rue.

> Le pétitionnaire veillera à développer **des façades perceptibles depuis la rue** et pensées comme des éléments participant pleinement à l'animation de celle-ci.

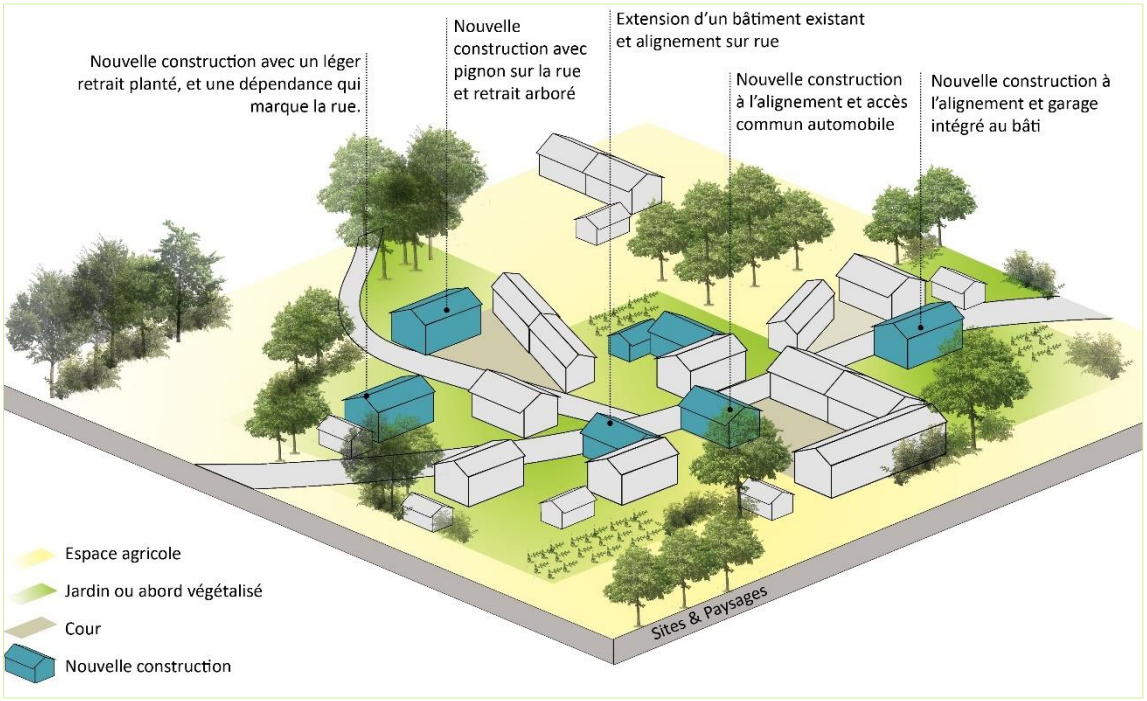


Image 12 – Illustration d'implantations au sein de hameaux

Au sein d'espaces déjà bâtis

MOTIFS EN PRESENCE ET SOURCES D'INSPIRATION POUR LES PROJETS



Charvonnex
Pignon à l'alignement sur la rue



Seynod
Implantation en léger retrait, aligné sur la rue



Groisy
Bâti aligné sur la rue



Gruffy
Bâti aligné sur la rue



Les Ollières
Bâti en léger retrait avec pied de mur végétalisé



Thorens-Glières
Bâti dont un angle est sur la rue (implantation oblique/rue)



Nâves-Parmelan



Chainaz-les-Frasses
Bâti en retrait : jardin de présentation

Image 13 – Implantations bâties dans les groupements anciens

Au sein d'espaces déjà bâtis

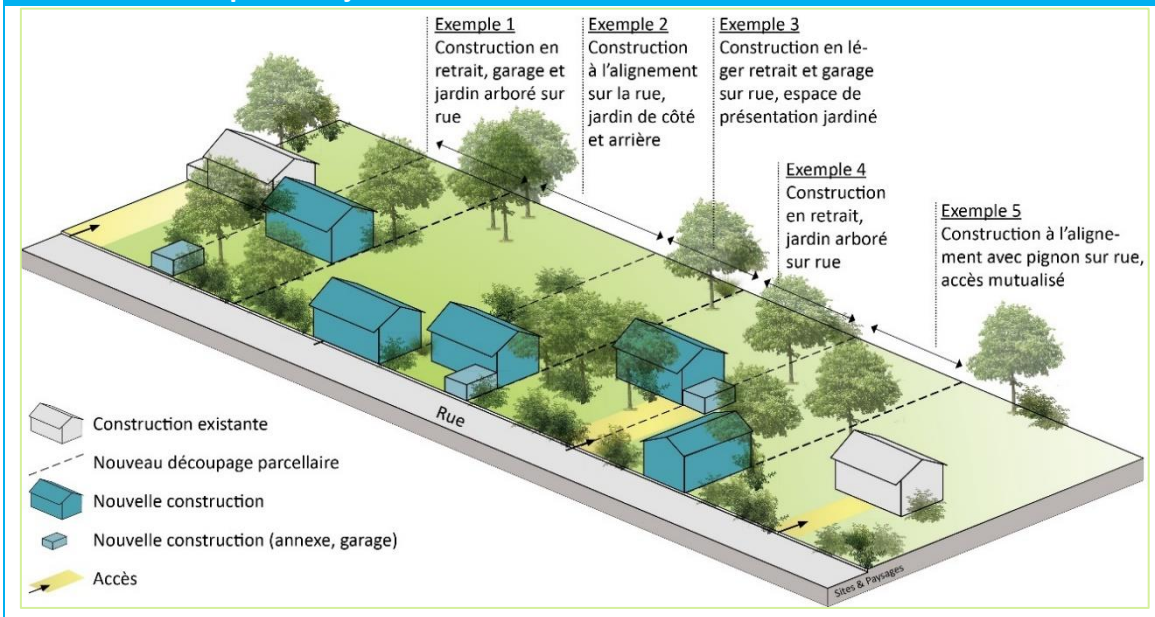


Image 14 – Illustration pour retrouver un rapport à la rue en secteur pavillonnaire

A éviter



Image 15 – Implantations à éviter : impacts paysagers des accès et terrassements

Cas de densification du tissu pavillonnaire

> Le découpage parcellaire ménageant un linéaire sur rue de la nouvelle propriété (Exemples 1 et 2) sera privilégié. A défaut, en cas de parcelle en drapeau[9] (exemple 3), le pétitionnaire cherchera à créer une relation, un point de contact avec la rue afin de mettre en valeur les perceptions visuelles depuis celle-ci. Dans tous les cas les nouvelles constructions participeront à la qualité perçue depuis la rue, à travers :
- La façade vue dans sa totalité ou partiellement
- Une plantation remarquable
- Une cour commune
- ...

> Le pétitionnaire cherchera à **regrouper le bâti** afin de constituer des espaces extérieurs structurants, mitoyens, communs, partagés voire multifonctionnels, confortant les trames et continuités végétales existantes, accompagnant le cas échéant le maillage piéton.

[9] *Parcelle ou terrain en drapeau : terrain qui ne possède pas de limite sur la rue, qui possède uniquement un accès depuis la rue.*

Au sein d'espaces déjà bâtis

> En cas de suppression de constructions existantes et regroupement parcellaire (exemple 4), les nouvelles constructions respecteront par leurs implantations les **continuités de jardins** sur la rue et/ou à l'arrière du bâti, ainsi que la **volumétrie générale des bâtiments de la rue** (volumétrie équivalente ou +1 niveau ; fragmentation du bâti, imbrication bâti/végétal…). Dans le cas d'un décalage de volumétrie (linéaire construit ou hauteur), des plantations arborées assureront la transition avec les fonds voisins.

> La **mutualisation** des accès, du stationnement et des équipements techniques (coffret électrique, point de collecte des déchets...) sera recherchée afin de limiter leur emprise et leur impact visuel en les intégrant aux éléments construits.

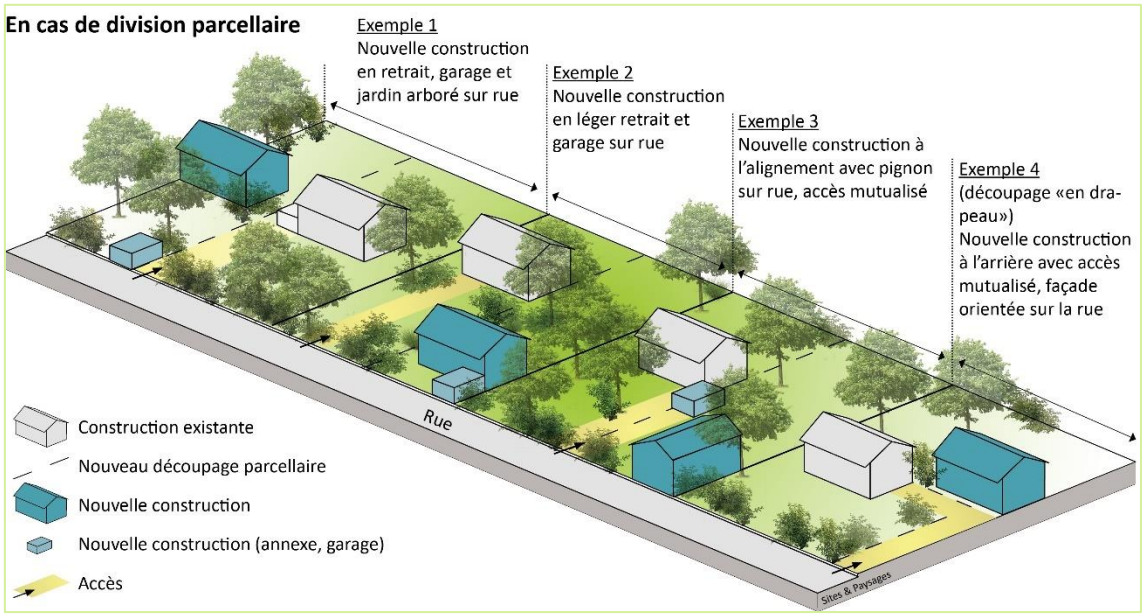


Image 16 – Illustration pour conforter le rapport à la rue en cas de division parcellaire

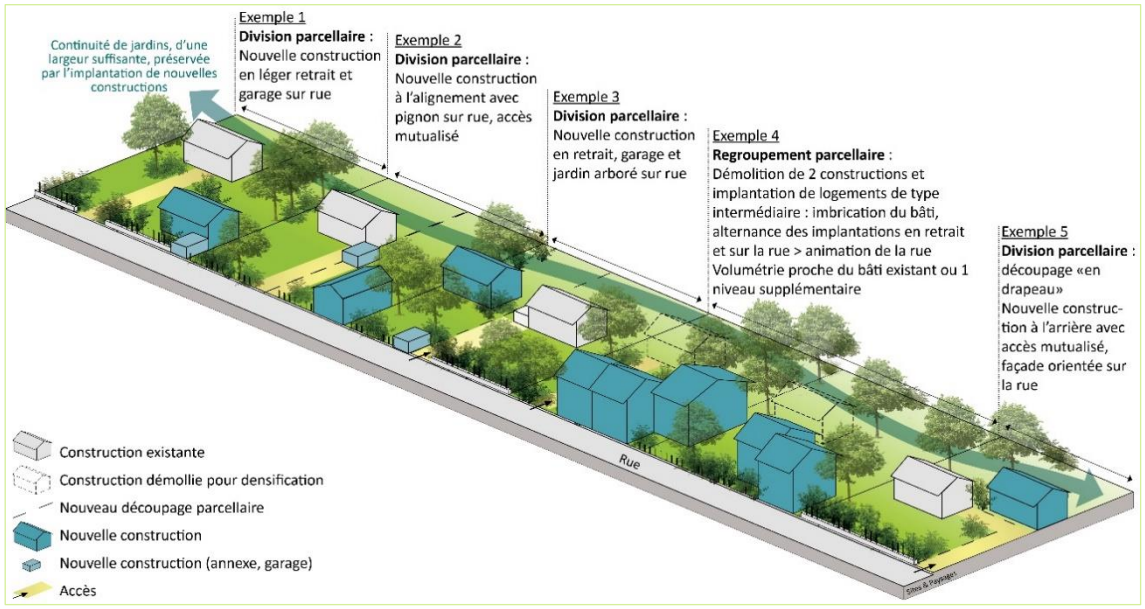


Image 17 – Illustration de densification du tissu pavillonnaire et confortement du rapport à la rue

En secteur d'activités

En secteur d'activités, développer l'alternance entre séquences bâties et plantées

> L'implantation du projet **recherchera une alternance entre bâti sur rue et espace planté** (ponctuation végétale ou large espace ouvert) pour composer des séquences et animer la rue à travers :
 - Une implantation en léger retrait (quelques mètres, cas 2) permettant des plantations herbacées et arbustives (haie, diversifiée, noues pour la gestion des eaux pluviales...).
 - Une implantation en retrait plus profond (>10m, cas 3) composant une transition végétalisée entre l'espace public et l'espace privé pouvant accueillir divers usages : parvis et espaces jardinés de présentation visuelle du bâtiment, cheminement et accès aux bâtiments, emplacements pour les vélos ou quelques voitures, espaces de détente des usagers…

> Les éléments construits sur la rue alterneront avec des ponctuations végétales ou des espaces ouverts largement plantés et conçus comme des espaces de transition qui peuvent accueillir divers usages.

> L'implantation du ou des bâtiments au plus proche de l'espace public et des limites séparatives, selon règlement, permettra de limiter les espaces résiduels non mis en valeur et de dégager un maximum d'espace fonctionnel d'un seul tenant réellement utilisable.

> L'implantation du bâti ménagera des continuités végétales, et des continuités piétonnes si cela est opportun, depuis la rue vers le cœur de l'îlot, au-delà de la parcelle.

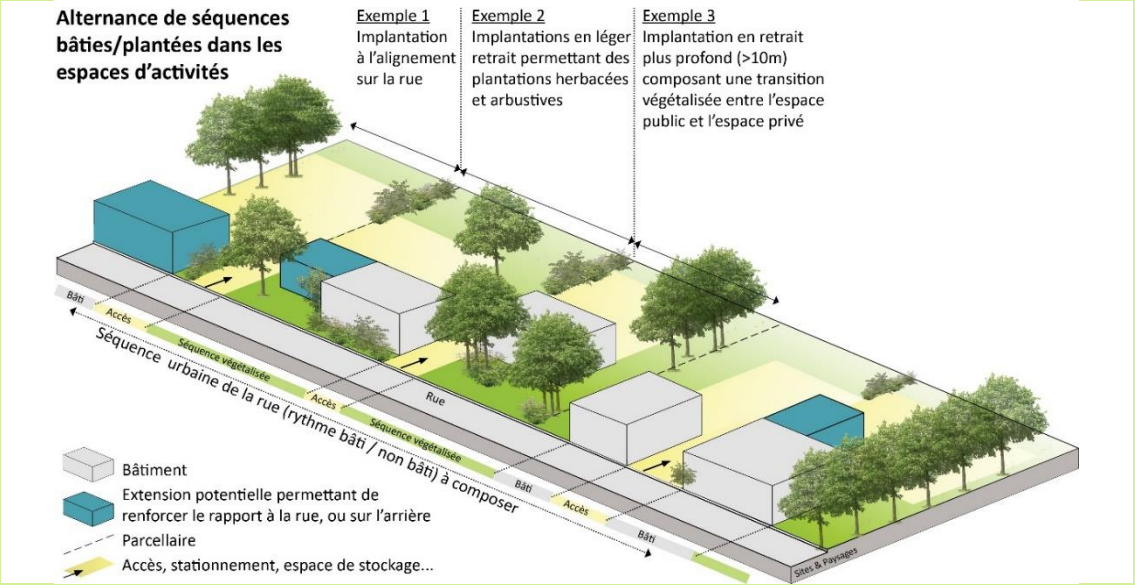


Image 18 – Lisières plantées sur rue et continuités végétales dans les espaces d'activités

MOTIFS EN PRESENCE ET SOURCES D'INSPIRATION POUR LES PROJETS



Implantation en léger retrait



Implantation en léger retrait



Retrait plus profond

Image 19 – Implantations en secteur d'activités

2. VEGETAL ET VEGETALISATION DES ESPACES EXTERIEURS

Orientation 3_Privilégier le caractère vivrier ou naturel des espaces libres et les lier à l'espace agricole

➡ Lier les espaces libres et jardins à l'espace agricole

Conception

> La **composition des espaces extérieurs cherchera à répondre à un parti d'aménagement spécifique**, lié à son contexte paysager, et à décliner dans un plan d'ensemble. Les espaces végétalisés ne constitueront pas un simple « remplissage » d'espaces résiduels. Le plan de composition d'ensemble prendra appui sur les éléments cités dans les principes généraux de « l'orientation 1_Composer le projet avec son contexte paysager », notamment sur la végétation existante sur le tènement du projet ou à proximité, ainsi que sur les opportunités de mise en réseau des continuités éco-paysagères.

> Les **espaces en herbe** sont très présents dans les hameaux anciens (et espaces agricoles qui les prolongent), ils forment des continuités et participent à leur caractère rural. Lorsque des espaces en herbe ou bandes herbacées sont présents à proximité, l'implantation du projet permettra de les prolonger. La bande herbacée pourra également être mise en place pour créer « un évènement » dans un linéaire bâti.

> Le plan de composition et d'implantation du projet cherchera à ménager des espaces de pleine terre **d'un seul tenant** et à réaliser une **végétalisation qui prolonge l'espace agricole, l'espace naturel ou les continuités végétales proches** (ex. haie champêtre, verger, bande enherbée...) jusqu'au pied du bâtiment, à travers :

- Un jardin avant ou de côté, participant au caractère de la rue.
- Une végétalisation d'un micro-retrait ou d'une façade sur rue, associée à un jardin arrière.
- Un jardin arrière en lien avec les espaces agricoles ou naturels, ou autres jardins et continuités végétales.

> Les **dimensions du retrait sont à adapter,** dans le respect du règlement, **en fonction du contexte environnant et du projet** : aménagement d'une respiration végétale, prolongement ou constitution d'une continuité végétale, plantation d'un arbre... En cas de faible retrait, **une végétalisation du pied de bâti, sur la longueur du linéaire bâti ou ponctuellement, sera recherchée** pour animer le linéaire, pour accompagner un « décroché » du bâtiment, pour intégrer une différence de niveau...

> Les **transparences ou percées visuelles** vers les paysages agricoles et naturels seront maintenues autant que possible.

> **L'impact des réseaux techniques** sera limité dans les espaces de pleine terre.

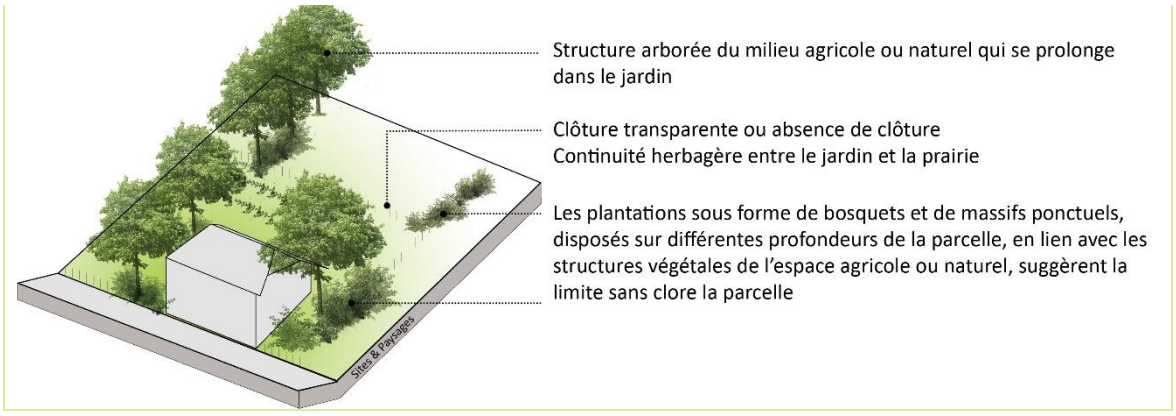


Image 20 - Illustration du jardin lié à la trame paysagère des espaces agricoles et naturels

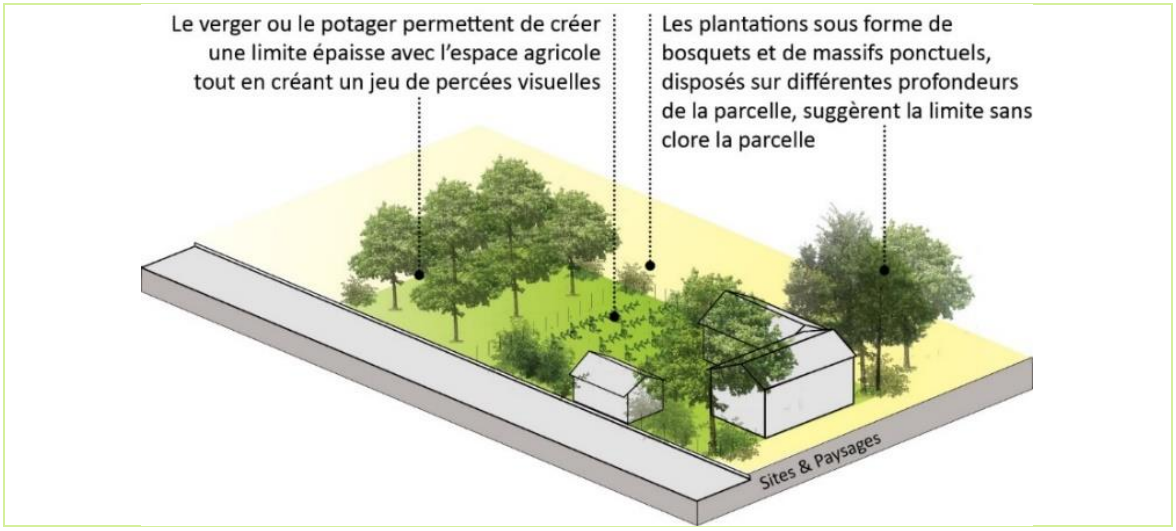
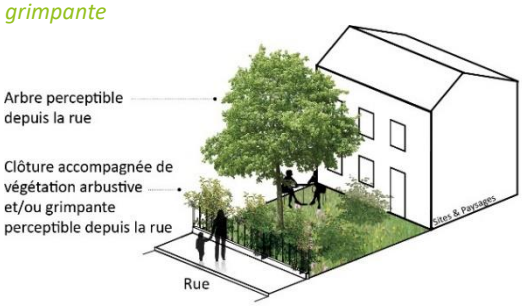
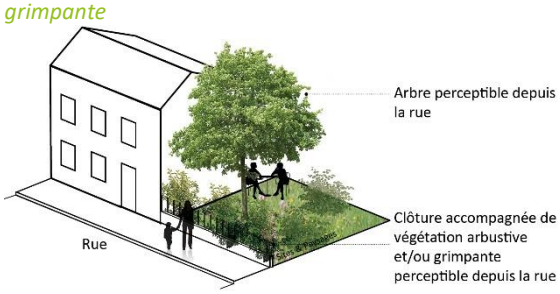


Image 21 – Illustration du jardin lié à l'espace agricole

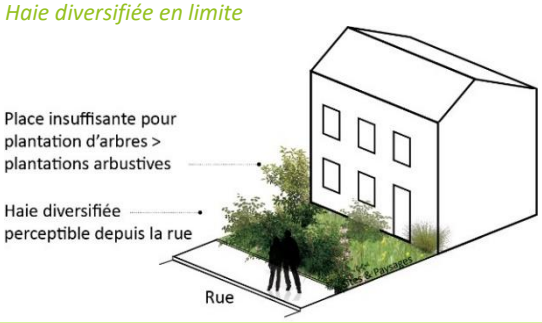
Jardin avant
Espace libre permettant la plantation d'un arbre
Clôture accompagnée de végétation arbustive et grimpante



Jardin de côté
Espace libre permettant la plantation d'un arbre
Muret accompagné de végétation arbustive et grimpante



Jardin avant
Espace libre ne permettant pas la plantation d'un arbre
Haie diversifiée en limite



Jardin avant et de côté
Bâti implanté avec un angle sur la rue - Bande herbacée en pied de mur, absence de clôture, végétation arbustive délimitant un espace intime de jardin



Image 22 - Illustration de la végétalisation des espaces libres selon l'implantation et les retraits du bâti par rapport à la rue

MOTIFS EN PRESENCE ET SOURCES D'INSPIRATION POUR LES PROJETS

Transitions avec l'espace agricole assurées par des arbres et/ou arbustes, aux formes libres



Héry-sur-Alby



Chapeiry



Chapeiry



Aviernoz

Ponctuations végétales, formes libres et naturelles, Clôtures transparentes





Evires

Image 23 - Espaces végétalisés participant à lier l'espace libre, le jardin, à l'espace agricole

Végétation

> Le jardin s'inscrira comme un prolongement de l'espace agricole qui le jouxte.

> Le pétitionnaire s'inspirera des **types de jardins et structures végétales représentatifs des motifs ruraux** pour agrémenter son espace libre : motifs de la prairie, du pré-verger, du potager, de la haie bocagère, du jardin d'agrément « simple » (herbe, usage de matériaux naturels tels que le bois et la pierre locale)... Le caractère naturel de la végétation, espèces d'origine locale et forme libre non taillée, sera privilégié.

> **La transition avec l'espace agricole pourra être assurée par un espace végétalisé,** des jardins potagers, des vergers, des espaces simplement enherbés, des bosquets ponctuels, des haies bocagères poreuses ou des fossés végétalisés qui présentent de l'épaisseur.

> Les **structures, formes et essences utilisées** seront de même nature que celles de l'espace agricole proche du projet. Les arbres de grand développement[10] seront préférés dès lors que l'espace le permet. Les plantations participeront au confortement de la trame verte du territoire et seront sources d'habitats naturels pour la faune. **Cf. liste d'essences annexée à l'OAP bioclimatique.**

> Par leur aménagement, les **espaces libres ou jardins privés** pourront servir de support au développement de la biodiversité en favorisant les continuités et perméabilités. Le caractère naturel de la végétation, espèces d'origine locale et forme libre non taillée, sera privilégié.

A éviter



Image 24 – Traitement de frange à éviter : limites dures et impactantes

REFERENCES INSPIRANTES D'OPERATIONS RECENTES

Transition avec l'espace agricole assurée par des jardins potagers ou vergers



Potager et verger



Verger

Transition avec l'espace agricole assurée par des haies champêtres éventuellement accompagnées d'un chemin



Transition avec l'espace agricole



Plantation d'une haie champêtre en transition avec l'espace agricole



Image 25 - Transitions avec l'espace agricole

[10] *Arbres de grand développement : hauteur à terme > 15m*

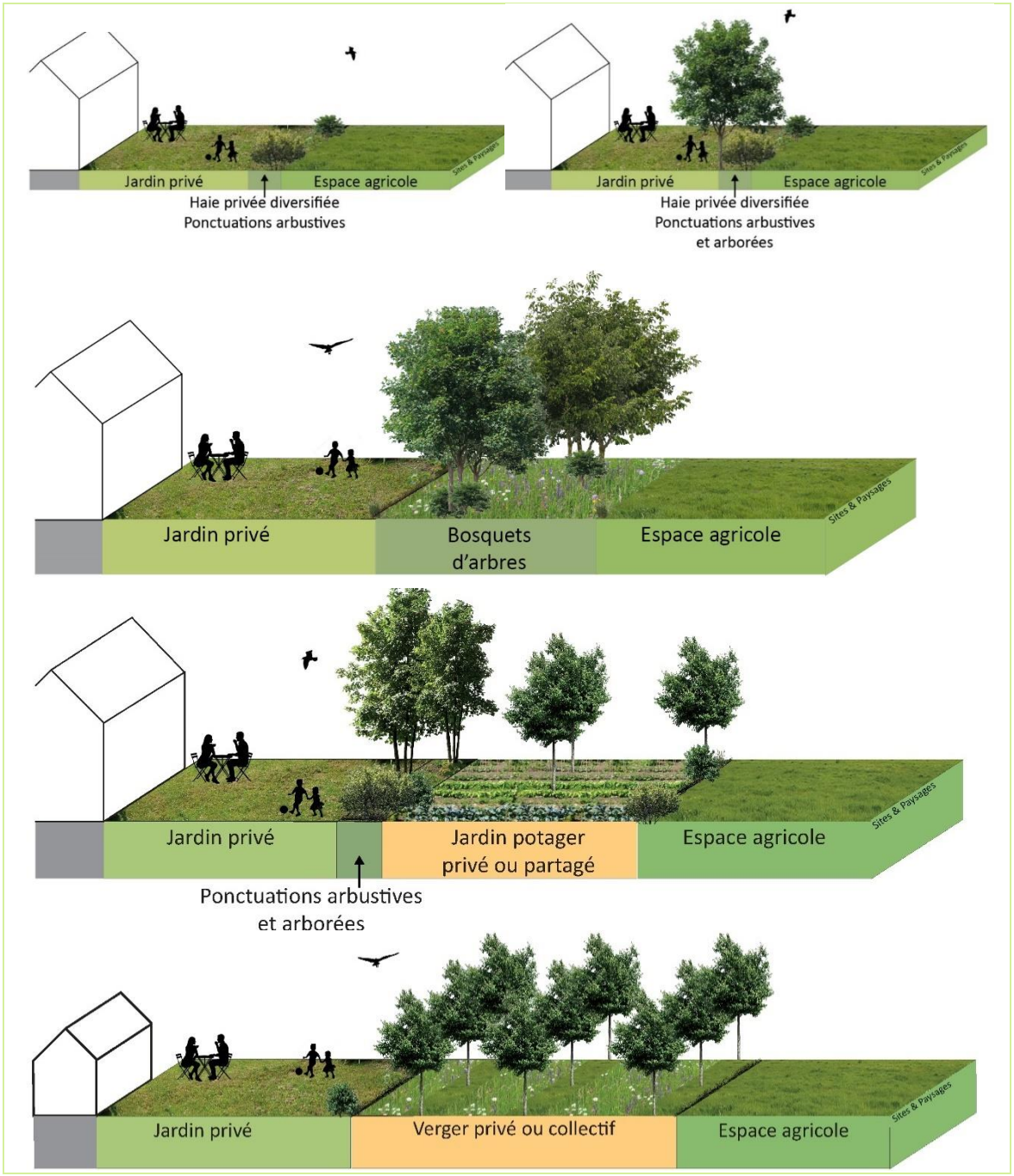
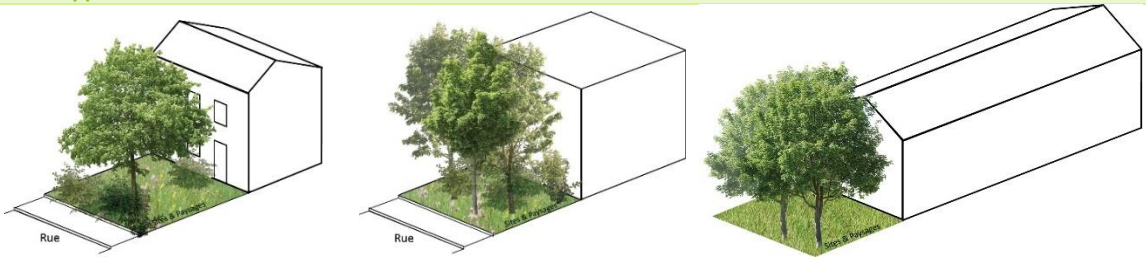


Image 26 – Illustrations de compositions de lisières avec l'espace agricole

➡ Accompagner les constructions de structures arborées[11] adaptées aux dimensions du projet

> **La plantation d'arbres[12] doit être privilégiée et adaptée aux dimensions du projet**. Un bâtiment de grande dimension sera accompagné d'arbres de grand développement[13] afin de l'insérer dans un cadre verdoyant. Généralement les constructions traditionnelles sont accompagnées d'un arbre de grand développement ou de plusieurs arbres de petit développement (tels des fruitiers). L'espace accueillant les plantations d'arbres sera proportionné afin de garantir leur croissance dans de bonnes conditions.

Adaptation des structures arborées > Nécessité de ménager un espace de retrait suffisant et adaptés pour le bon développement de l'arbre



Arbre de petit développement / construction individuelle

Arbres de grands ou moyens développement / Bâtiment d'activité : Plantation en bouquet ou isolée

Arbres de grands ou moyens développement / Bâtiment agricole : Plantation en bouquet ou isolée

Image 27 - Illustration de l'adaptation des structures arborées à la taille du bâtiment

Cas de projet agricole ou d'activités

> Les structures arborées existantes serviront d'appui visuel au bâtiment et participeront ainsi à son intégration paysagère tout en maintenant les habitats naturels des sites.

> En cas d'absence de structures arborées, le projet permettra d'en constituer au regard des structures existantes dans son environnement proche :

- soit en prolongement de structures arborées linéaires (haie continue ou discontinue, alignement, végétation rivulaire d'un cours d'eau)
- soit en "rappel" des structures arborées présentes dans un environnement proche : arbre isolé, bouquet d'arbres, verger, bosquet, haie, alignement.

> Le projet développera autant que possible les plantations de **structures arborées sur différents plans** depuis les axes de communication d'où le bâtiment est perceptible, jusqu'au bâtiment lui-même, et selon la fonctionnalité de l'exploitation. Elles ne devront pas se limiter aux abords stricts du bâtiment.

> Les plantations n'auront pas pour objectif de masquer les bâtiments mais de les accompagner et de créer un volume vertical et souple à proximité, participant ainsi à son insertion paysagère. Les plantations permettront aussi de se protéger du vent. La plantation de "murs végétaux" monospécifiques (composés d'une seule essence) sera évitée dans tous les cas pour les impacts paysagers qu'ils génèrent.

[11] Structures arborées : arbre isolé, bouquet d'arbres (3 à 5 sujets), bosquet ou bois, haie arborée, ripisylve ou boisement linéaire le long des cours d'eau, alignement d'arbres, verger.

[12] Arbre : plante ligneuse comportant un tronc sur lequel s'insèrent des branches ramifiées portant le feuillage dont l'ensemble forme le houppier, appelé aussi couronne.

[13] Arbres de grand développement : hauteur à terme > 15m II Arbres de petit développement : hauteur à terme < 15m

> Les structures arborées pourront **souligner la composition et valoriser les abords de l'exploitation** de différentes façons afin de l'inscrire dans une trame végétale plus grande et de qualifier sa perception dans le paysage :

- un arbre repère pour marquer l'entrée de l'exploitation
- un arbre d'ombrage dans la cour
- un alignement pour souligner la présence d'un chemin, pour relier l'exploitation à la voirie
- une haie ou un bosquet pour lier des bâtiments entre eux, à l'espace agricole ou à un bois
- des bosquets pour minimiser visuellement les ruptures de niveau ou l'impact paysager de bâtiments trop longs…
- un verger ou potager pour marquer la transition entre secteur bâti et espace agricole

autant de structures végétales propices aux oiseaux, aux insectes, aux petits mammifères…



Implantation en lisière de forêt. CAUE 39



Leschaux





Trame arborée d'accompagnement CAUE 39

Image 28 –Inscription des bâtiments agricoles dans la trame végétale

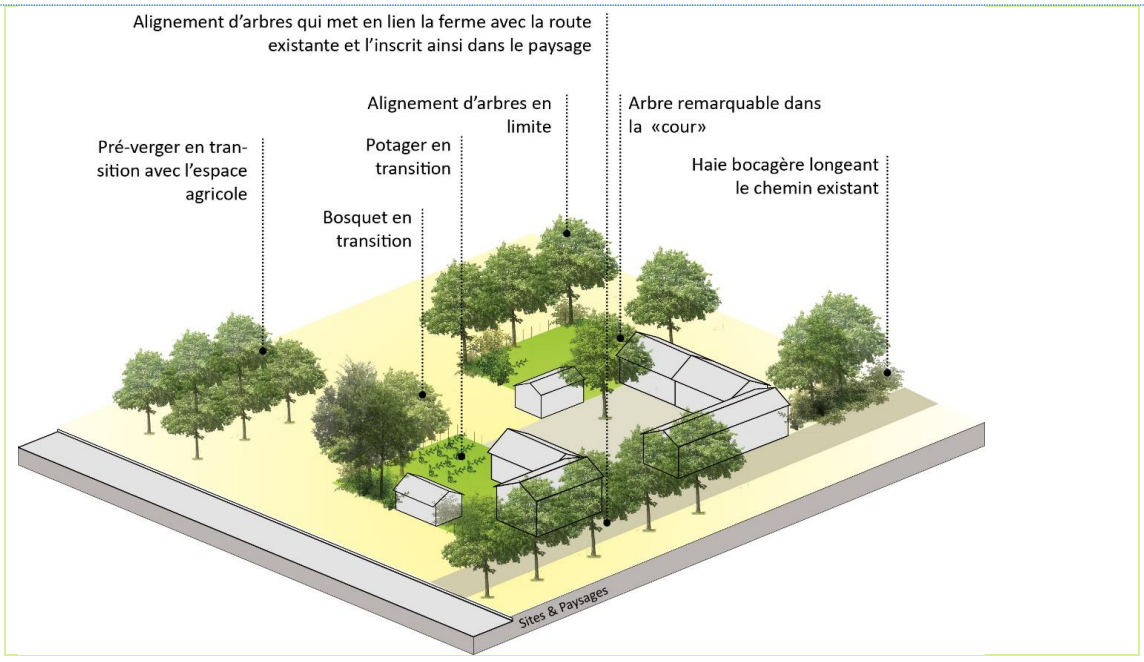


Image 29 – Illustration de composition d'une trame végétale (arbres, arbustes, jardin) autour du bâti

Modalités de plantation des arbres

> **Afin de croître dans les meilleures conditions, l'arbre bénéficiera d'un espace aérien adapté à son amplitude à maturité, ainsi que d'un espace souterrain équivalent pour son développement racinaire constitué de pleine terre amendée**.
 - Pour les arbres de grand développement (>15m de hauteur) - ex.: charme, chêne, érable, tilleul, noyer..., prévoir 10m-15m de diamètre libre (non bâti) autour de l'arbre
 - Pour les arbres de petit développement (<15m de hauteur) - ex. : alisier, sorbier, fruitiers divers... prévoir 6m-10m de diamètre libre (non bâti) autour de l'arbre

> L'essence d'arbre sera choisie en fonction de sa taille à maturité afin de l'adapter à la dimension de l'espace libre disponible. Les arbres seront aussi espacés en conséquence. Les fruitiers seront intéressants car particulièrement attractifs pour la faune. **Cf. liste d'essences annexée à l'OAP bioclimatique.**

> **L'espace aérien et souterrain sera préservé de toute installation**. Le sol ne sera pas compacté et pourra être recouvert avec des arbustes, vivaces, couvres-sols, ou a minima avec un paillage, pour protéger le pied de l'arbre et ne jamais laisser un sol à nu.

> Dans le cas des espaces carrossables (stationnement, accès), l'arbre sera planté dans une fosse en mélange terre-pierre pour préserver les racines de l'écrasement et assurer la stabilité des revêtements. Il sera aussi préférable de choisir des essences au système racinaire plongeant plutôt que traçant.

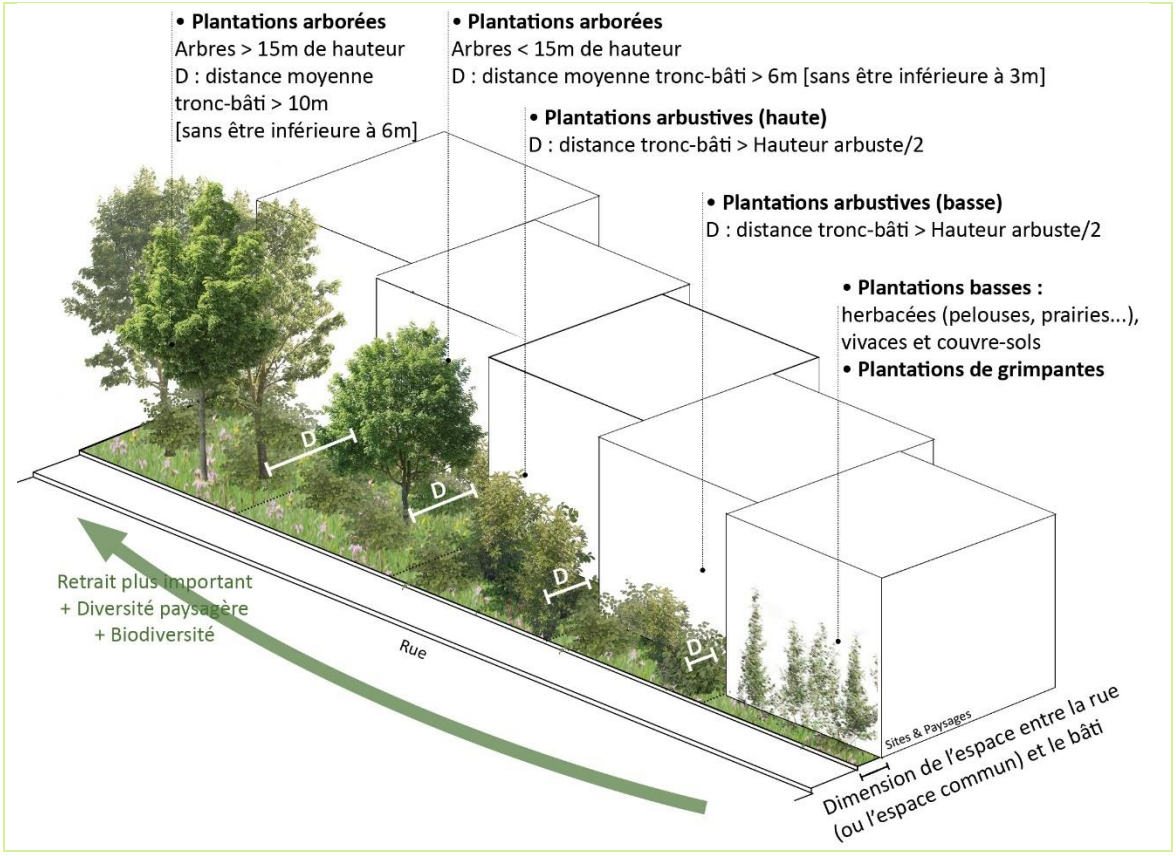


Image 30 – Illustration des dimensions du retrait des bâtiments adaptées aux plantations souhaitées

➡ Végétaliser les pieds de murs et façades “domestiques”

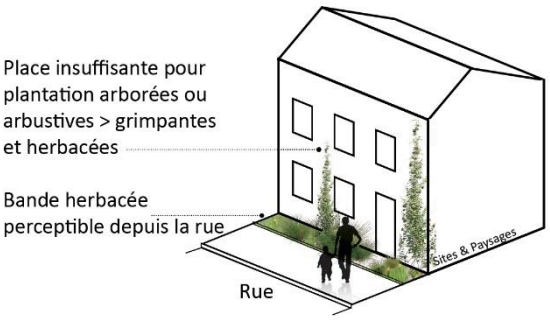
> Les **façades donnant sur la cour ou sur la rue** pourront être accompagnées de plantes grimpantes, afin d’affirmer le caractère rural et domestique.

> Les **bandes herbacées**[14], très présentes dans les hameaux anciens et qui participent au caractère rural, seront mise en œuvre dès que possible et d’autant plus lorsqu’elle est présente à proximité (le projet la prolongera).

> Les murs végétalisés (avec des plantes grimpantes) offrent un intérêt pour les insectes (pollinisateurs) et ils sont une ressource alimentaire pour les oiseaux. Ils contribuent en outre à l’isolation des locaux et apportent de la fraîcheur en période chaude.

> Les plantes grimpantes ne seront pas utilisées pour masquer un grand bâtiment mal intégré.

Faible retrait sur la rue
Plantation d’une bande herbacée en pied de bâtiment
Plantation de grimpantes



Alignement sur la rue
Plantation de grimpantes en pied de bâtiment
En cas d’espace de côté possibilité de plantations perceptibles en façade

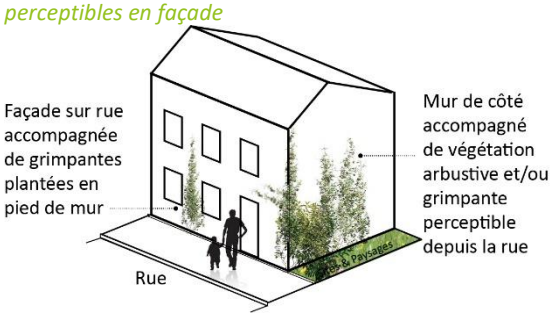


Image 31 - Illustration d’une végétation en accompagnement des façades « domestiques »

[14] *La bande herbacée accueille une strate herbacée qui comprend les plantes vivaces (pérennes), plantes annuelles (durée de vie d’un an) et plantes bisannuelles (durée de vie de deux ans) : graminées, plantes potagères et aromatiques, plantes couvre-sol (qui pousse en s’étalant sur le sol et non en hauteur).*

MOTIFS EN PRESENCE ET SOURCES D'INSPIRATION POUR LES PROJETS

Végétalisation herbacée, arbustive et grimpantes des bâtiments



Gruffy



Charvonnex



Thorens-Glières

Ponctuation ou bande herbacée et arbustive en pied de bâtiment



Chapeiry



St Sylvestre



St Sylvestre



Chainaz-les-Frasses

Plantation de grimpantes pour accompagner un bâtiment



Alby-sur-Chéran





Les Ollières

REFERENCES INSPIRANTES D'OPERATIONS RECENTES



Pringy ©CAUE 74



Marnaz ©CAUE 74



Presilly ©CAUE 74

Image 32 - Pieds de murs et façades "domestiques" végétalisées

En pente

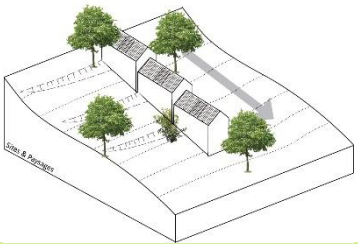
➡ Minimiser les terrassements du terrain et leurs impacts visuels

Cf. 1-IMPLANTATION / Orientation 1 / *Insérer minutieusement les bâtiments au terrain naturel*

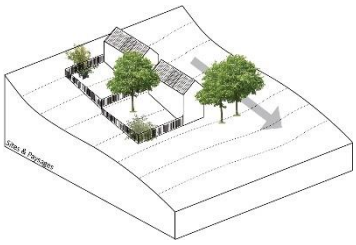
Cf. 5-BÂTI / Orientation 7 / *Adapter l'architecture du bâtiment à la pente*

- **Le projet d'aménagement des espaces extérieurs s'adaptera à la pente du terrain naturel (et non l'inverse)**. Les mouvements de terrain et la création de déblais/remblais seront minimisés et végétalisés. Les terrassements importants en vue de créer artificiellement un terrain ou un jardin plan seront évités. Le retour au terrain naturel sera favorisé en toutes limites de propriété.
- **Dans le cas de murs de soutènement, ils seront les moins hauts possible.** Il est préférable de réaliser plusieurs murs de faible hauteur plutôt qu'un seul grand. Les terrasses ou le jardin pourront également avoir une pente de façon à minimiser la hauteur des murs. Les murs pourront être texturés et seront accompagnés de végétation (en pied, en tête, dans les joints et/ou grimpante) afin de mieux s'insérer dans le paysage. L'association d'un mur surmonté d'une clôture opaque accentue les impacts visuels et sera évitée.
- Les **murs** parallèles aux courbes de niveaux de plus d'une dizaine de mètres de longueur seront évités en raison de leur fort impact visuel.
- Les **enrochements** de hauteur importante ou utilisant de gros blocs de pierre seront évités en raison de leur fort impact visuel. Si le dénivelé est trop important, la construction d'un mur ou muret sera préférée.
- Dans tous les cas, un accompagnement végétal sera recherché.
- **Les talus** (sauf pour l'accès aux garages enterrés) **seront les plus longs possibles pour retrouver de façon progressive la pente du terrain naturel et des fonds voisins**. L'enherbement des talus et/ou la plantation de plusieurs strates végétales, permettront d'atténuer leurs impacts dans le paysage. Les bâches plastiques seront évitées.

Fractionnement du dénivelé en talus



Fractionnement du dénivelé en plusieurs murets



Préservation d'un jardin en pente pour minimiser le mur de soutènement

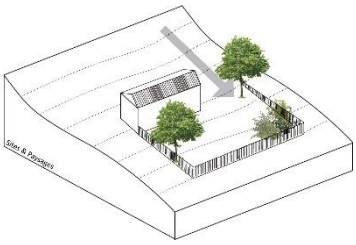


Image 33 - Illustration de minimisation des terrassements dans les terrains en pente

A éviter





Image 34 – Terrassements à éviter : impacts paysagers des enrochements et bâches plastiques

En pente

MOTIFS EN PRESENCE ET SOURCES D'INSPIRATION POUR LES PROJETS

Succession de murs et jardins



Entrevernes

Succession de murs et accompagnement végétal



Villaz

Terrasses et talus enherbés, murets de soutènement aux abords enherbés

Talus enherbés, murets de soutènement aux abords enherbés



Fillière

Implantation du bâtiment en contrebas de la route, parallèle aux courbes de niveau



Gruffy

Implantation du bâtiment dans le sens de la pente



Villaz



Entrevernes

REFERENCES INSPIRANTES D'OPERATIONS RECENTES

Gestion de la pente à travers des aménagements intégrés



Hery-sur-Alby©CAUE 74



Argonay ©CAUE 74



Bâtiment agricole - Isère

Image 35 – Gestion de la pente à travers des aménagements intégrés

Orientation 4_Composer une végétalisation alliant qualité paysagère, adaptation au changement climatique et accueil de biodiversité

➡ Pratiquer une gestion alternative des eaux pluviales

> L'imperméabilisation des sols sera limitée et la mise en œuvre de revêtements de sol perméables doit être recherchée dans chaque projet pour l'ensemble des espaces libres.

> **L'infiltration des eaux pluviales sera privilégiée via des ouvrages à l'air libre** tels que : noues, surcreusements et décaissés, bassins, jardins de pluie, fossés... Les eaux pluviales pourront ainsi alimenter une végétation spécifique et favoriser l'évapotranspiration. Ces milieux sont particulièrement riches en biodiversité en raison de la spécificité des espèces aussi bien animales que végétales qui peuvent les coloniser. La végétation, plantée ou spontanée, participe à conserver la capacité d'infiltration du milieu grâce aux rhizomes et aux racines qui aèrent le sol. Ces dispositifs permettent de ralentir les écoulements, de déconnecter les eaux pluviales des réseaux et d'en infiltrer au maximum à la source.

> **L'écoulement des eaux de ruissellement vers les espaces de pleine terre** ou des surfaces semi-perméables sera privilégié.



Fossé



Noue



Yvoire ©CAUE 74



Jardin de pluie



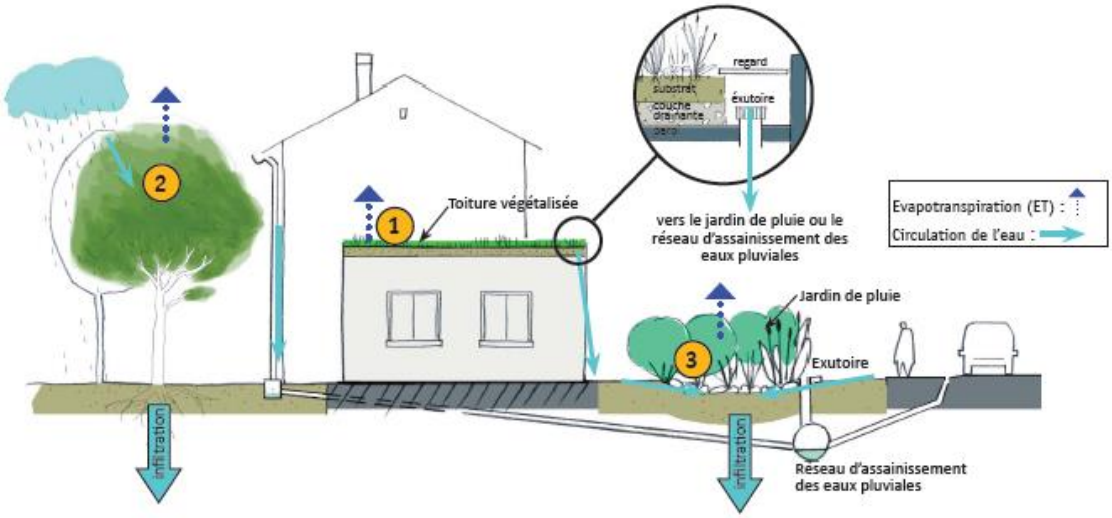
Fossé humide



Bassin « naturel »

Image 36 - Gestion alternative des eaux pluviales et qualité du projet paysager

Dispositifs de végétalisation permettant de gérer, à l'échelle de la parcelle, les eaux pluviales



1. La toiture végétalisée stocke une partie de la pluie et, par rapport à un toit en pente, ralentit la vitesse de ruissellement.

2. Les arbres en feuilles interceptent la pluie avant qu'elle atteigne le sol et limitent ainsi le ruissellement sur les surfaces urbaines.

3. Les jardins de pluie (ou autres dispositifs d'infiltration) permettent l'infiltration et le stockage temporaire des eaux recueillies sur les zones imperméables de la parcelle. De façon générale, la végétation favorise l'infiltration.

Source : Programme de recherche VegDUD - Rôle du végétal dans le développement urbain durable - FICHES DE SYNTHÈSE Plante&Cité, Ingénierie de la nature en ville

Image 37 - Gestion alternative des eaux pluviales

➡ Diversifier les compositions végétales et développer la biodiversité

> **La composition multistrate (arborée, arbustive, herbacée) sera privilégiée dès que possible** avec des strates dominantes selon les contextes, afin d'enrichir et de diversifier les perceptions et la qualité des paysages, de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune.

> **Le choix des essences végétales doit s'adapter aux milieux** (bord d'eau, fossé, pied de bâti, abord des chemins, espaces ouverts), **au site et à son histoire, à son environnement** (milieu sec ou humide... ; situation ensoleillée, ventée, ombragée...) **et au projet** (plantation libre, bord de construction ou de clôture). Les essences seront de préférence locales[15] afin de limiter les soins spécifiques (arrosage, engrais ou pesticides), de s'insérer dans le paysage champêtre et de maintenir l'équilibre écologique en fournissant notamment une alimentation conforme au régime alimentaire de la faune locale (insectes, mammifères, oiseaux). Les oiseaux insectivores et prédateurs qu'elles abritent limiteront les proliférations d'insectes et de rongeurs dans les champs cultivés alentours.

> Les **haies**, le cas échéant, associeront plusieurs strates végétales (arborée, arbustive et herbacée) et plusieurs essences. Les plantes à fruits et à graines, qui nourrissent les oiseaux, seront privilégiées.

> Les **sols seront au maximum végétalisés** (prairies, couvre-sols, arbustes...) pour ne pas laisser un sol nu, qui favoriserait le développement des espèces invasives.

Cf. liste d'essences annexée à l'OAP bioclimatique.

A éviter

> **L'utilisation de la végétation comme écran cachant des éléments ou édicules mal positionnés ou mal dimensionnés** sera évitée. La composition d'ensemble doit insérer ces éléments dans un projet global.

> Les **plantations en pots, jardinières ou bacs seront évitées** autant que possible car elles demandent un arrosage plus soutenu que dans le cas de plantations en pleine terre, et ne sont pas favorables au bon développement des végétaux (contraints par la dimension des pots).

> Les **plantations qui ne bénéficient pas d'apport naturel d'eau de pluie**, sous des avancées de toiture ou de balcon par exemple, seront évitées.

> **L'apport de lumière artificielle nocturne dans les espaces végétalisés sera évité au maximum** afin de ne pas gêner la faune. Le pétitionnaire cherchera à limiter les éclairages permanents pour signaler les cheminements. Il pourra opter pour des sources lumineuses de faible intensité, de préférence par un marquage phosphorescent au sol associé à des détecteurs de mouvement.

[15] *Essences ou espèces locales : qui croît naturellement dans une zone donnée de la répartition globale de l'espèce et dont le matériel génétique s'est adapté à cet endroit en particulier.*

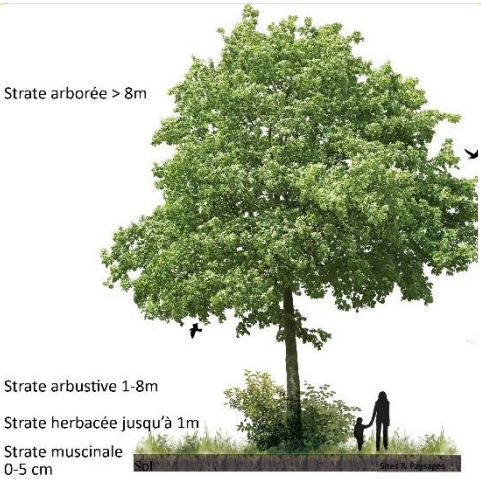


Image 38 – Illustration des strates végétales



Prairie fleurie



Nichoir



Hôtel à insecte

Image 39 – Dispositifs favorisant la biodiversité

➡ Organiser un aspect naturel des plantations

> Les qualités naturelles des plantations (arbres, arbustes et herbacées) seront mises à profit par des dispositions sous forme de :
- Bosquets,
- Massifs denses,
- Haies libres,
- Plantations aléatoires…,

associant des mélanges diversifiés et développant un port naturel (non taillé).

3. ACCES, STATIONNEMENTS ET COURS

Orientation 5_Créer des accès stationnements et cours au caractère naturel et végétalisé

➡ Minimiser l'impact visuel des accès et stationnements et les accompagner de plantations multistrates

Conception

> **La mutualisation des voies d'accès et des stationnements** avec les parcelles voisines et sur le site sera recherchée.

> Le jardin ou les espaces enherbés participant aux continuités végétales seront préservés au maximum de la présence automobile.

Accès

> **L'accès au bâti** sera le plus réduit possible et limité au strict nécessaire (en largeur comme en longueur). Lorsque le bâtiment ne peut s'implanter au contact d'un chemin d'accès existant, le pétitionnaire recherchera un tracé de la voie de desserte au plus près du terrain naturel minimisant les terrassements.

> **Les tracés de voirie** chercheront à s'accorder avec le site et la topographie, ils limiteront au maximum les terrassements, seront composés de façon à générer le moins d'espaces résiduels possible et développeront une certaine simplicité et souplesse (sinuosité des tracés).

Stationnement

> **L'implantation et la configuration du stationnement** s'accorderont avec le site et la topographie, et limiteront au maximum les terrassements en privilégiant l'emplacement **le plus proche de la rue** (quelle que soit la configuration : en aérien, en sous-sol ou en rez-de-chaussée) afin de limiter le linéaire de voirie (ne pas systématiser l'accès des voitures aux bâtiments) et les terrassements :

- Accès par le bas : garage intégré dans les éléments construits existants ou projetés (façade, mur de clôture si le règlement l'autorise).
- Accès par le haut : une place « ouverte » peut participer à la préservation des vues sur le grand paysage

Végétation



> **Les stationnements et accès** tireront parti des structures végétales existantes sur le site qui permettent ombrage, agrément et insertion paysagère.

> **Les stationnements et accès s'accompagneront préférentiellement de différentes strates arborées, arbustives et herbacées** (arbres d'alignement, arbres et arbustes en bosquets), qui participeront au caractère végétal de la rue ou du secteur et favoriseront la biodiversité.

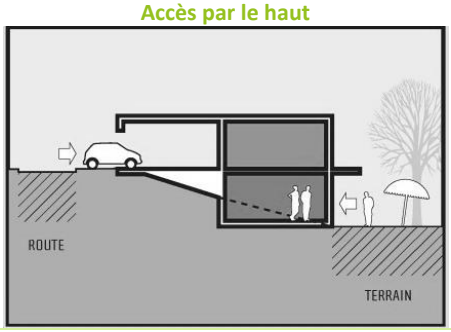
Cas de stationnement individuel

> Les **garages fermés seront préférentiellement intégrés à la construction principale**. A défaut
 - une structure légère ouverte et végétalisée (plantes grimpantes, sources de nourriture et lieux de vie pour certains insectes et oiseaux) ou
 - un garage fermé indépendant participant utilement à la tenue de la rue par une implantation à l'alignement si le règlement de la zone l'autorise, l'impact visuel des portes de garage, sera atténué, notamment par l'usage de tons peu contrastants).

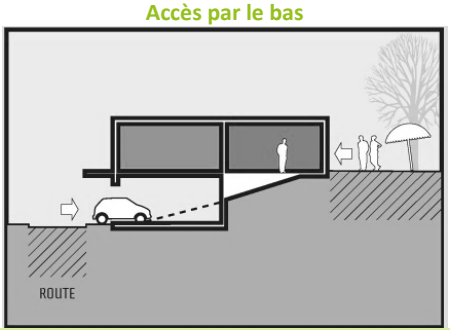
 pourront être réalisés (une qualité architecturale et une sobriété seront particulièrement attendues dans ce cas).

> L'impact visuel des portes de garage, sera atténué, notamment par l'usage de tons peu contrastants.

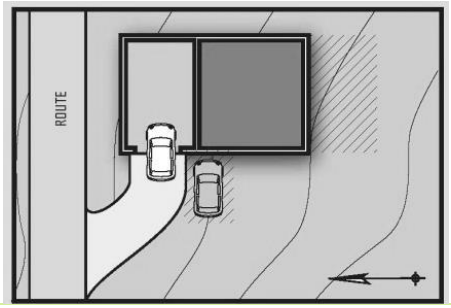
Accès par le haut



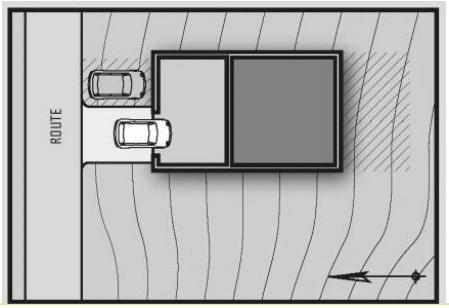
Accès par le bas



Accès latéral au stationnement et au garage



Accès direct au stationnement et au garage



Source : Habiter en montagne aujourd'hui – PNR Vercors et Chartreuse, CAUE Drôme, Isère et Savoie



Accès direct par le haut



Accès direct par le haut

Image 40 – Possibilités d'implantation des stationnements

MOTIFS EN PRESENCE ET REFERENCES INSPIRANTES POUR LES PROJETS

Insertion paysagère des stationnements



Stationnement perméable abrité par une structure légère végétalisé



Structure légère



Stationnement enherbé



Stationnement en graves - Pringy



Stationnement perméable



Stationnement perméable accolé à la construction - Lullin ©CAUE 74



Stationnement accolé à la construction



Stationnement dans le bas du terrain, masqué par la végétation

Accompagnement végétal des accès





Allèves



Epagny-Metz-Tessy



Accès enherbé, bandes de roulement en graves



Bandes de roulement en béton, enherbement central



Accès enherbé sur mélange terre-pierre

Image 41 - Intégration des stationnements et accès individuels dans une trame végétale

Cas de stationnement collectif et abords d'activités (projet agricole ou d'activités)

- L'impact visuel des aires de stationnement, espaces de circulation, lieux de stockage et abords sera minimisé en **tirant parti des structures végétales existantes ou projetées** sur le site.
- Les **espaces de stationnements, de circulations et de stockages constitueront des éléments de composition du projet** et seront préférentiellement implantés en retrait latéral ou arrière du bâtiment.
- En l'absence de structures végétales existantes, les espaces de stationnement, stockage, circulation, ou tout autre espace libre nécessaire à l'activité, seront intégrés par l'implantation de structures végétales de type **masse arborée, bosquet, alignement, haie champêtre** qui participeront au caractère rural du secteur, conforteront le réseau de continuités végétales à l'échelle des lieux et favoriseront la biodiversité.
- Les **accotements des voies d'accès** présenteront un caractère naturel (enherbé) ou une végétation herbacée et arbustive d'accompagnement, strate arborée selon le contexte et les besoins d'ombrage...
- Les superstructures légères couvrantes autorisées au règlement, supports de **dispositifs d'énergies renouvelables** ou pas, pourront être accompagnées de végétation afin de mieux s'insérer dans le paysage.

MOTIFS EN PRESENCE ET REFERENCES INSPIRANTES POUR LES PROJETS



Villaz- Stationnement en graves



Fillière - Stationnement en graves



Accès en graves, abords enherbés et plantés



Stationnement en graves en appui sur haie champêtre





Duingt ©CAUE 74



Yvoire ©CAUE 74

Espaces de stationnement végétalisés

Image 42 – Intégration des stationnements dans une trame végétale

➡ Mettre en œuvre des revêtements perméables

> Les surfaces non végétalisées seront réduites à leur maximum : bandes de roulement

> **Les revêtements des espaces de stationnement, cours et accès** privilégieront des matériaux perméables et majoritairement naturels (dès que la configuration du site et la nature des sols le permettent) en adaptant le type à l'usage et la fréquentation attendue tels que :

- Enherbé : mélange terre pierre, pavés ou dalles avec joints enherbés, enherbé associés à des bandes roulantes minéralisées (perméables)...
- Sable stabilisé, grave compactée, graviers retenus dans un système alvéolaire résistant à la circulation. Ces matériaux présentent moins d'intérêt au regard de la biodiversité. Les accès en revêtement « minéral » rechercheront un accompagnement végétal herbacé et arbustif.
- Pavage réalisé sur lit de sable.
- Calade : « Sol debout » composé de petits modules (pierres ou galets entiers ou coupés), enfoncés verticalement, assemblés par blocage (mortier maigre de sable et chaux hydraulique), ne laissant affleurer qu'une petite portion de leur surface générale.

> **Les surfaces perméables nécessaires à l'infiltration des eaux de pluie** pourront être continues ou discontinues mais non résiduelles ou isolées et chercheront à démontrer leur plus-value fonctionnelle et esthétique. Ces espaces pourront être le support à l'implantation d'une strate herbacée et arbustive.


Stabilisé


Bandes enherbées


Pavés, joints enherbés






Pavés, joints enherbés


Duingt ©CAUE 74


Duingt ©CAUE 74


Cusy ©CAUE 74

Image 43 - Revêtements de sol perméables

➡ Intégrer les éléments techniques dans la composition d'ensemble

> Les **éléments techniques** (locaux cycles, conteneurs à ordures, électricité...), seront regroupés autant que possible : contre ou au plus proche du bâtiment principal, ou si nécessaire à proximité de la rue, en les intégrant dans une végétation diversifiée.

> **Les constructions isolées et fermées, de type annexes, locaux techniques, ou édicules,** constitueront des éléments de composition du projet architectural, s'intégreront dans l'aménagement d'ensemble et s'inscriront si possible dans un ensemble végétalisé (haie vive, bosquet d'arbres...).

4. CLOTURE

Orientation 6_Conserver la transparence et la perméabilité des clôtures

En présence de clôtures et murs anciens (sur la parcelle ou à proximité)

Valoriser les clôtures et murs anciens

> **Les murs et murets de pierres existants** constituent un patrimoine à préserver. Ils **seront maintenus et valorisés dans leur dimension et dans leur aspect**. Dans certains cas, des adossements ou interruptions de murs existants pourront être envisagés, sous réserve de conserver l'effet de continuité sur rue et la lecture de l'enceinte initiale (le cas échéant) :
>
> - Adossements au mur existant : les constructions s'organisent autour d'une composition intérieure.
> - Interruptions de mur pour l'implantation de nouvelles façades à l'alignement : les constructions s'alignent sur la rue, ponctuent le mur et développent un rapport à la rue plus habité.
> - Ouvertures ponctuelles pour le passage d'un véhicule ou d'un cheminement piéton. Les reprises latérales seront réalisées avec soin.

> Si un mur de clôture est édifié en prolongement ou à proximité d'un mur à caractère patrimonial, la continuité et l'harmonie d'ensemble seront recherchées :
>
> - Par un rappel de matériaux en utilisant totalement ou ponctuellement la pierre (mise en œuvre similaire à un mur ancien).
> - Par l'utilisation de couleurs rappelant la pierre locale (gris, ocre clair ou beige ocre) et en limitant les contrastes avec les couleurs des murs alentours.

> Lors de restaurations éventuelles, leur caractère patrimonial sera préservé (respect des matériaux et des techniques constructives). Les murs de pierres sèches ou ayant des anfractuosités, des niches ou des trous, abritent aussi de nombreux insectes, des reptiles dont le lézard des murailles.

MOTIFS EN PRESENCE ET SOURCES D'INSPIRATION POUR LES PROJETS



Alby-sur-Chéran



Alby-sur-Chéran – Pied de mur perméable

Image 44 - Préservation des clôtures et murs anciens

➡ Privilégier l'absence de clôture ou les clôtures transparentes et rustiques[16]

> **L'absence de clôture sera privilégiée** afin de partager les vues depuis la route ou la rue et de ne pas créer de ruptures au sein de ou avec l'espace agricole.

> Si une clôture est nécessaire, une **transparence visuelle et une profondeur du champ de vision seront préservées**.

> La clôture aura un **aspect « rustique » et participera au caractère rural**, jardiné voire naturel, par l'utilisation de grillage souple en acier galvanisé, clôture en bois ajourée (bois européen de préférence brut ou lasuré incolore : châtaignier, chêne, mélèze, douglas, robinier), ou ganivelles.

> Lorsque la clôture se développe sur un important linéaire, une animation sera recherchée par des **séquences transparentes et plantées** de grimpantes, arbustes en bosquet ou massifs discontinus afin de limiter son impact visuel.

> Le **portail ou portillon**, s'il est nécessaire, sera totalement ou partiellement transparent. Il sera accordé avec la clôture. Si des couleurs sont nécessaires, les couleurs « neutres », plutôt sombres (gris, brun), seront préférées aux vives.

A éviter

- Les clôtures opaques et continues, quel que soit le matériau utilisé, sans accompagnement végétal.
- Les grillages rigides (type treillis soudé) employés seuls sans accompagnement végétal
- Les éléments en PVC, en matière plastique ou dérivés, les fausses haies…
- Les « murs végétaux » composés de haies monospécifiques.



Image 45 - Clôtures à éviter : opacité, absence de végétation ou haie monospécifique

[16] *Rustique :*
- Qui est champêtre, qui appartient aux manières de vivre de la campagne
- Qui est inculte, près de la nature, qui a la simplicité des choses de la campagne
- Qui est brut, d'essence ou d'aspect

Au sein d'espaces déjà bâtis

Au sein d'espaces déjà bâtis, en cas de clôture, participer à la qualité de la rue via des clôtures ajourées et/ou des compositions végétales diversifiées

> La clôture, à **dominante végétale** (plantations en pleine terre), participera à la diversité visuelle et à la qualité de la rue, ainsi qu'au caractère rural, jardiné voire naturel du contexte dans lequel elle s'insère.

> La clôture pourra participer à l'animation des lieux en jouant sur les alternances de transparence et d'opacité (donnée par la végétation) afin de préserver une part d'intimité côté privé.

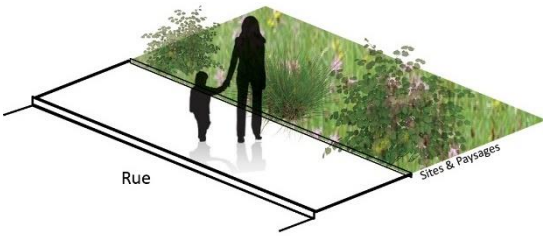
> Elle pourra prendre la forme, selon le tissu environnant :

- D'une structure ajourée et accompagnée de végétal :
 - Grillage souple en acier galvanisé (type grillage à poule ou à mouton),
 - Clôture en bois ajourée (bois européen de préférence, brut ou lasuré incolore, exemple : châtaignier, chêne, mélèze, douglas, robinier)
 - Ganivelles
 - ...

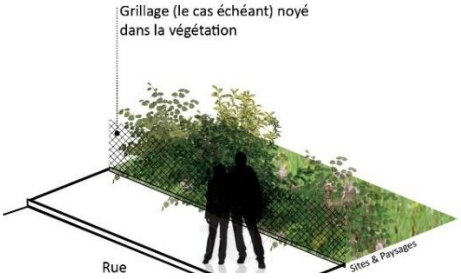
- D'une **haie d'essences variées** en mélange, associant **plusieurs strates végétales** (arborée, arbustive et herbacée) et plantées préférentiellement de façon aléatoire. Elle sera de préférence discontinue ou avec des variations de hauteur/densité, pour offrir des transparences, rythmer le linéaire et ne pas constituer un front végétal continu et homogène. Ces haies diversifiées pourront devenir des supports importants de biodiversité. Les essences seront de préférence locales, afin de s'insérer dans le paysage champêtre et assurer ainsi au mieux leur fonction dans la chaîne alimentaire. **Cf. liste d'essences annexée à l'OAP bioclimatique.**

> Les **édicules techniques** (coffret électrique, boite aux lettres, locaux poubelles...) seront **intégrés dans la végétation** afin de limiter leurs impacts visuels.

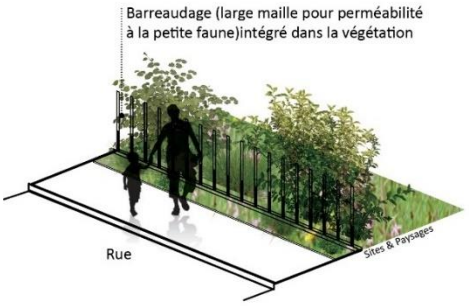
Ponctuation végétale



Haie diversifiée, intégrant ou non un grillage à large maille (perméabilité à la petite faune sauvage)



Structure ajourée et accompagnée de végétal
Bande perméable et végétalisée en pied de clôture



Mur bahut (muret + grillage) accompagné de végétal,
Bande perméable et végétalisée en pied de clôture

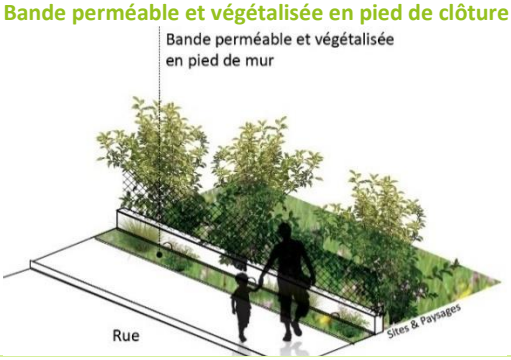


Image 46 – Illustrations de clôtures dans les hameaux et les tissus discontinus plus diffus

Au sein d'espaces déjà bâtis

Transparence ou perception de la végétation privée via la clôture ou accompagnant la clôture



Chainaz-les-Frasses



Epagny-Metz-Tessy



Allèves



Clôture accompagnée de végétal



Grillage accompagné de vigne



Ganivelles

REFERENCES INSPIRANTES D'OPERATIONS RECENTES



Annecy ©CAUE 74



Habère Lullin ©CAUE 74



Jonzier ©CAUE 74

Image 47 - Clôtures dans les hameaux et les tissus discontinus plus diffus

En frange ou au sein de l'espace agricole ou naturel

En frange, au contact avec l'espace agricole ou naturel, en cas de clôture, assurer une grande transparence

Cf. 1-IMPLANTATION / Orientation 1 / *En frange, au contact de l'espace agricole ou naturel, orienter et composer le projet pour dessiner la lisière*

- La clôture sera la plus **transparente** possible, « fondue » dans l'espace qu'elle jouxte.
- La végétation ne participera pas à clore visuellement la parcelle, mais en **suggérer ses limites** sous la forme de filtre, pour assurer une transition visuelle entre espace bâti et espace agricole ou naturel.
- Les éléments naturels ou agricoles en présence ou à proximité (fossé, ruisseau, structure arborée ou arbustive...) seront préservés voire confortés, pour composer la limite.
- Les types de clôtures ou de limites rencontrés dans le milieu agricole environnant (haie bocagère, simple accotement enherbé, piquets bois et fils de fers galvanisés, ganivelles de châtaignier...) seront privilégiés et conforteront le caractère rural.

MOTIFS EN PRESENCE ET SOURCES D'INSPIRATION POUR LES PROJETS

Transparence des clôtures entre jardin et espace agricole ou naturel



Villaz



Chapeiry



Chapeiry

Image 48 - Clôtures en limite, à proximite ou au sein de l'espace agricole ou naturel

En limite séparative

➡ Privilégier le caractère simple et végétal des limites séparatives

> Les clôtures pourront délimiter simplement l'espace privé de l'espace collectif ou privé par des ponctuations végétales, une haie diversifiée, incluant ou non un grillage à large maille. Les continuités végétales de jardins seront ainsi assurées.

> La création d'une nouvelle clôture sera évitée si la parcelle voisine est déjà clôturée.

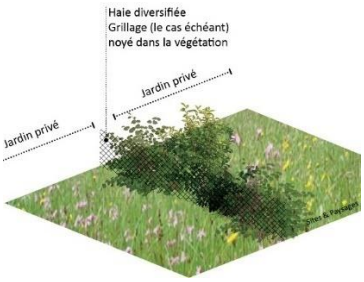


Image 49 – Illustration de limite séparative au caractère simple et végétal

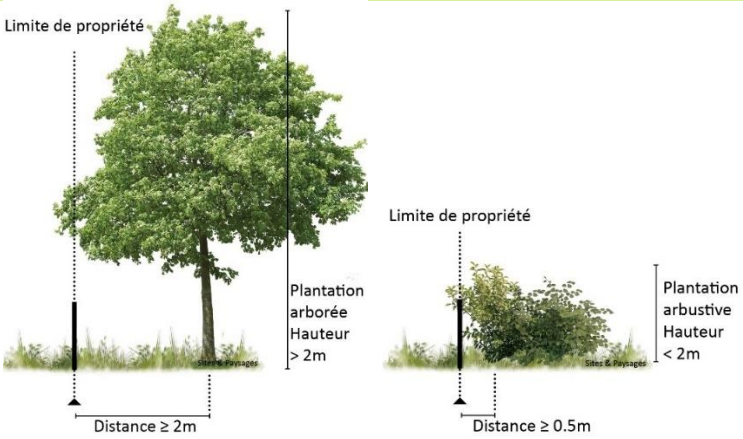
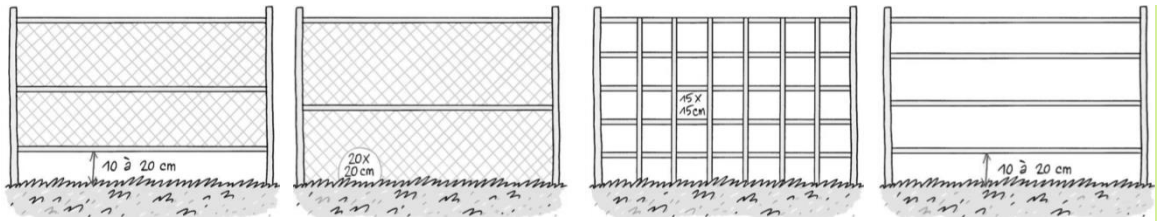


Image 50 – Illustration des distances de plantation par rapport à la limite de propriété (Code civil)

➡ Permettre le déplacement de la petite faune via des clôtures perméables

> La trame végétale des espaces agricoles et naturels jusqu'au cœur des espaces bâtis est support de déplacement pour la petite faune terrestre, les clôtures ne constitueront pas des obstacles infranchissables pour cette petite faune, et assureront une certaine perméabilité physique, en limite sur rue comme en limite séparative (passage d'un jardin à l'autre).

> Les clôtures seront les plus perméables possibles à la petite faune :
- Une clôture ajourée permettant le passage de la faune, avec des largeurs de montants au plus égales à la largeur des espacements.
- Un espace ajouré maintenu sous les battants des portails permettra le passage de la petite faune (...)



Types de grillages permettant le passage de la petite faune sauvage - Source : © Bruxelles Environnement



Passage à hérisson



Aménagements d'ouvertures en pied de mur ou muret

Image 51 - Clôtures perméables au déplacement de la petite faune

5. BATI

Orientation 7_Privilégier un bâti simple et inspiré de l'architecture des fermes traditionnelles

En présence de bâti ancien[17]

Respecter et valoriser le bâti ancien[17]

Au-delà des orientations générales déclinées ci-après, le pétitionnaire pourra utilement se reporter à l'OAP thématique « Patrimoine » qui décline des orientations par typologie ; lesquelles peuvent s'appliquer également sur le patrimoine bâti non protégé au règlement graphique.

> Le **bâti ancien[17] sera préservé autant que possible et mis en valeur**. L'expression d'une architecture contemporaine en volume secondaire ou en réinterprétation de certains motifs architecturaux pourra être considérée si elle participe à la mise en valeur du bâti ancien.

> Les **rénovations ou extensions du bâti ancien** respecteront ses caractéristiques constructives, esthétiques, architecturales ou historiques, et éviteront les dénaturations, en termes de volumétrie, modénature, matériaux, composition, ouvertures, menuiseries et occultations (ex. volets bois)... Les extensions du bâti ancien participeront à sa mise en valeur et assureront une cohérence d'ensemble (unité des gabarits, volumes et matériaux).

> En réhabilitation, le programme de construction cherchera à **s'adapter au bâti ancien** (et non l'inverse). Les nouveaux matériaux employés seront compatibles avec les matériaux d'origine (ex : enduits respirant sur maçonnerie en pierres).

> Lors de la restauration de bâtiments anciens, le pétitionnaire cherchera à préserver les habitats (ouvertures sous toiture) favorables à la présence de gites à chauves-souris ou oiseaux.

[17] *Bâti ancien : bâti dont la construction est antérieure à 1948*

➡ Rechercher une cohérence avec les constructions anciennes

> **L'implantation des nouvelles constructions** cherchera à respecter les implantations et emprises bâties anciennes ou les alignements bâtis existants. Un recul pourra être intéressant s'il respecte le caractère de la rue et s'il est végétalisé.

> **L'architecture contemporaine** a sa place aux côtés de constructions anciennes ou patrimoniales si elle sait habilement tirer parti des caractéristiques du site et du patrimoine bâti en présence.

> On cherchera une cohérence avec les constructions traditionnelles, en développant des volumes et gabarits inspirés de ces bâtiments :

- volumes simples et massifs issus du logis ou de la grange, éventuellement juxtaposés ;
- plan rectangulaire dominant ;
- toiture 2 pans majoritaire, avec ou sans croupe ;

Parfois, dans les hameaux, un fractionnement de la volumétrie peut permettre une meilleure cohérence avec le bâti environnant.

> Les **toitures** doivent être considérées comme une cinquième façade et recevront un traitement soigné, notamment en ce qui concerne les éléments constitutifs du couronnement du bâtiment. Les formes et la teinte des toitures seront adaptées et s'insèreront dans le paysage environnant.

Cas de construction résidentielle

> La **façade côté rue participera à la qualité de la rue**, elle fera l'objet d'une attention particulière (ouvertures composées, décoration, modénature...) et traduira les usages, modes d'occupation et appropriations de ses habitants. Afin d'éviter l'effet bloc, les façades pourront être rythmées ou animées par :

- Des décrochés de volumes, des alignements, retraits, redents ou balcons
- Des formes et dispositions des ouvertures
- Le traitement soigné des dispositifs fonctionnels (brise-soleil, avancées de toitures, descente d'eau)
- Des jeux de matériaux, d'ouvertures et de couleurs
- Le choix de matériaux en privilégiant les matières brutes, facilement recyclables ou d'origine naturelle (métal, bois...).

> Les **teintes dominantes** des matériaux de construction les plus visibles (façades, toitures) s'harmoniseront avec le paysage, et les teintes et matériaux des constructions anciennes, le cas échéant. Les teintes « blanc et assimilés » et les teintes claires en général seront évitées compte tenu des impacts qu'ils génèrent dans le paysage (zone de focalisation du regard). Seront préférées :

- Pour les façades, les teintes douces et tons chauds (tons pierre ou terre en relation avec les grés, molasse et sables locaux)
- Pour les toitures, les teintes terre cuite ou bois

> Les contrastes de teintes entre les façades, menuiseries et toitures seront évités.

Cas de bâtiments agricoles ou de grande dimension

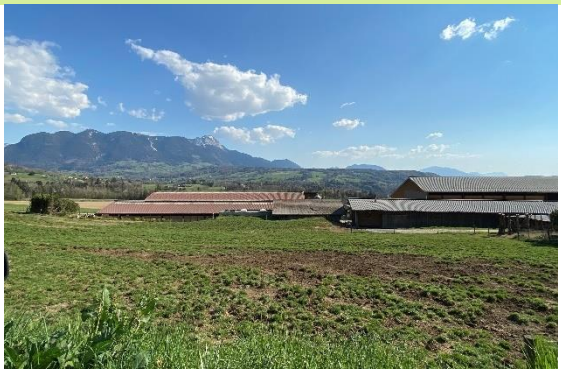
> La **simplicité, la sobriété et la compacité des volumes**, seront recherchés afin de favoriser leur intégration. Le fractionnement mesuré en plusieurs volumes simples, lorsque l'usage le permet, pourra favoriser l'insertion (notamment en cas de pente, même faible) et faciliter des évolutions ultérieures.

> Le **nombre de matériaux et de couleurs sera limité** et leurs tons seront accordés :

- Les matériaux de construction les plus visibles s'harmoniseront autant que possible avec le paysage. Les matériaux naturels seront privilégiés. Le bardage en bois permet souvent une bonne insertion dans le paysage. Le vieillissement naturel du bois permet une meilleure intégration du bâtiment dans le paysage. Les matériaux brillants ou réfléchissants seront évités, notamment afin de limiter les incidences visuelles et les risques de collision des oiseaux.
- Les tons gris et les bruns (façade, toiture) ainsi que les couleurs mates s'adaptent relativement bien dans le paysage agricole. Les tons trop clairs, les verts et couleurs vives seront évités : les volumes de teinte claire paraissent plus grands et plus proches et le vert s'insère mal dans l'espace rural en créant des contrastes avec les nuances de "verts naturels".

> Dans le cas d'**extension d'un corps de ferme existant**, le neuf et l'ancien seront associés dans une silhouette globale. L'implantation de la nouvelle construction sera cohérente et en relation logique avec celles des constructions déjà présentes (mitoyenneté, en prolongement, en alignement, symétrie, perpendicularité...).

MOTIFS EN PRESENCE ET SOURCES D'INSPIRATION POUR LES PROJETS



Groisy



Cusy



Gruffy



Villaz



Saint-Eustache



Leschaux



Bois et métal. Maison du comté Poligny 39



Maison des associations à Chens sur Léman ©CAUE 74



Intégration paysagère d'un Hangar agricole, Avignon

Image 52 - Simplicité et implantation des bâtiments agricoles

En pente

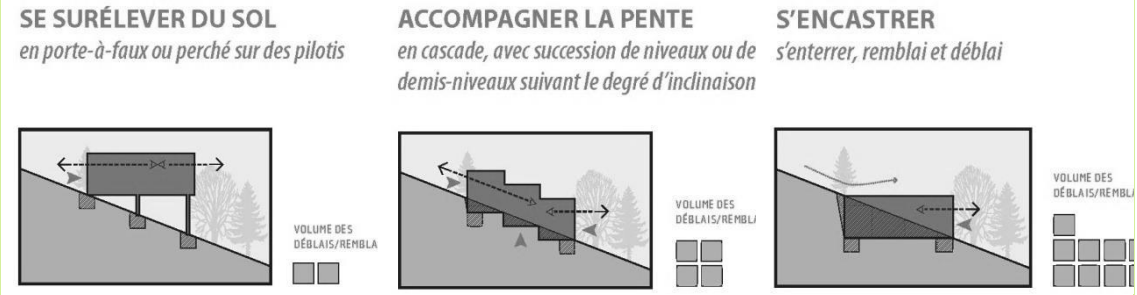
➡ Adapter l'architecture du bâtiment à la pente

Cf. 1-IMPLANTATION / Orientation 1 / *Insérer minutieusement les bâtiments au terrain naturel*

Cf. 2-VEGETAL / Orientation 3 / *Minimiser les terrassements du terrain et leurs impacts visuels*

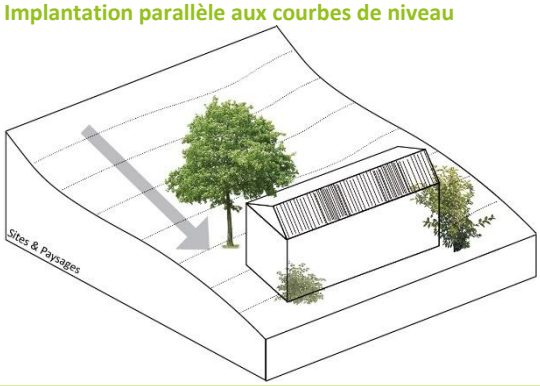
> Selon les caractéristiques du terrain et son inscription dans l'environnement, le choix pourra se porter sur l'une des **trois solutions techniques** suivantes ou sur la combinaison de plusieurs d'entre elles :

- **Encastrement** (Cas 1) de la construction dans la pente : bonne inscription dans le terrain et faible impact visuel. Solution qui nécessite une vigilance au regard des volumes de remblais ou déblais générés. S'ils sont trop importants, préférer une autre solution. (Cas 2 ou 3).
- **Succession de niveaux** ou de demi-niveaux selon le degré d'inclinaison du terrain (Cas 2) : inscription et étagement de la construction dans la pente, le terrain naturel est respecté, les déblais et remblais sont réduits, les différents volumes permettent une multiplicité d'accès de plain-pied au terrain et de vues. Cette solution est très présente dans l'habitat traditionnel.
- **Surélévation** de la construction par rapport au sol, en porte-à-faux ou perchée sur des pilotis (Cas 3) : le terrain naturel est respecté, les déblais et remblais sont limités. Cette solution est à adopter plutôt dans les terrains très pentus ou complexes mais de façon limitée et très soignée car l'impact dans le paysage peut être très fort. La sous-face des structures sur pilotis et poteaux, bénéficiera du même soin que les façades principales (enduits, couleurs...), les structures poteaux poutres seront préférentiellement constituées de bois. La gestion du sol sous pilotis sera anticipée.



Source : Habiter en montagne aujourd'hui – Référentiel d'architecture – PNR Vercors et Chartreuse, CAUE Drôme, Isère et Savoie

Implantation parallèle aux courbes de niveau



Implantation perpendiculaire aux courbes de niveau

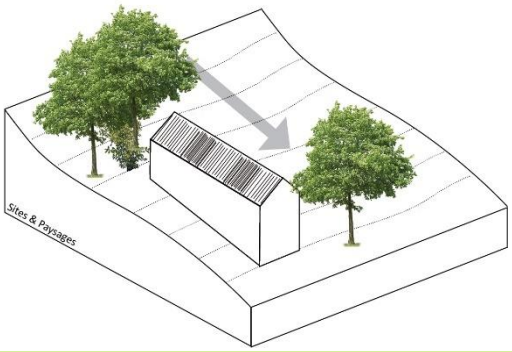


Image 53 – Illustration des modes d'insertion du bâti dans la pente

En pente

Cas de bâtiments d'activité ou bâtiments de grande dimension

> L'implantation parallèle aux courbes de niveau sera préférée dans le cas de bâtiments de grande taille.

MOTIFS EN PRESENCE ET SOURCES D'INSPIRATION POUR LES PROJETS

Bâti inséré dans la pente



Allèves



Talloires Montmin



Entrevernes

REFERENCES INSPIRANTES D'OPERATIONS RECENTES

Bâti inséré dans la pente



Saint-Eustache ©CAUE 74



Jussy ©CAUE 74



Minzier ©CAUE 74

Quartier inséré dans la pente



Lovagny ©CAUE 74



Chaon



Arelaune en Seine

Image 54 - Implantation du bâti dans la pente

➡ Intégrer les éléments techniques en cohérence avec le bâti

> Les éléments techniques en toiture (dont les panneaux photovoltaïques) seront intégrés dans un projet de composition de cette façade, ils seront le moins visibles possibles depuis l'espace public
 - Les **panneaux solaires des toitures pentues** seront affleurants au plan du toit et de même pente. Dans tous les cas, leur position sera étudiée pour participer à la composition architecturale d'ensemble. Leurs éléments de liaison seront de même teinte que les panneaux. Ils s'harmoniseront avec la forme et la teinte du toit.
 - Les **panneaux solaires des toitures terrasse** ne devront pas dépasser exagérément de l'acrotère.

> Les **éléments techniques** au sol (locaux, coffret électrique, point de collecte des déchets, boites aux lettres...) seront préférentiellement regroupés en un seul édicule par parcelle, situé au plus proche de l'entrée, ou accolé au volume du bâtiment principal, et traité dans des formes et matériaux cohérents avec ceux du bâtiment principal, afin de limiter leurs impacts visuels. Si une structure est édifiée à cet effet, elle pourra être support de végétation (plantes grimpantes).

Orientation 8_Développer la biodiversité à travers la construction

> Les **toitures végétalisées** renforcent la biodiversité et stockent l'eau. Les substrats supérieurs à 30 cm seront favorisés afin de permettre la mise en place d'une végétation diversifiée et multistrate, plus favorable à la biodiversité. L'ajout de matières variées comme du sable, du gravier, des morceaux de souches et de pierres contribuera à diversifier les milieux d'habitat de la faune (insectes).

> Pour éviter les **risques de collisions des oiseaux** sur les vitrages, les grandes baies vitrées seront minimisées et/ou matérialisées avec un marquage ou un traitement particulier afin de réduire la transparence et le réfléchissement.

Modalités de plantations des toitures végétalisées

> Les toitures avec 8 à 30 cm d'épaisseur de substrat peuvent être plantées de végétation rase, grasse, de mousses, bulbes et herbacées. Elles sont les plus simples à mettre en œuvre mais ont un faible intérêt biologique (manque de diversité). Elles servent à minima de ressource nourricière. Pour plus de biodiversité, le pétitionnaire pourra ajouter des nichoirs ou des ruches.

> Les toitures 30 à 80 cm d'épaisseur de substrat acceptent une végétation plus diversifiée avec des arbrisseaux.

> Les toitures avec plus de 80 cm de substrat accueillent une végétation multistrate (arbres de troisième grandeur, arbustes et vivaces) plus favorable à la biodiversité.

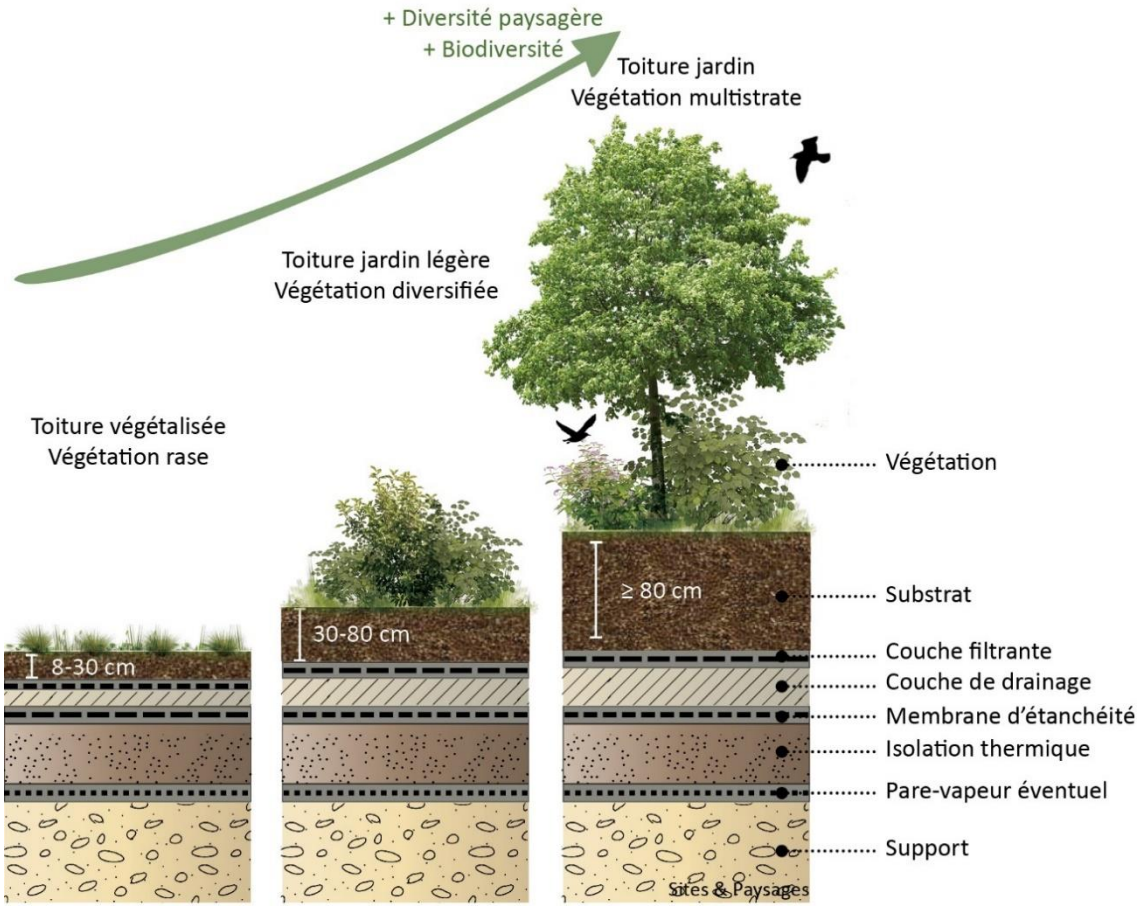


Image 55 – Illustration des modalités de plantation des toitures végétalisées



Toiture labellisée « Biodiversité »



Toiture végétalisée



Ruche sur toiture végétalisée



Gîte à chauve-souris



Intégration de nichoirs dans la façade

Source : Guide technique Biodiversité & bâti, CAUE Isère et LPO

Image 56 - Développement de la biodiversité à travers la construction